52e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 36 5 SEPTEMBRE 1935

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique ad instar participantium
FONDATEUR

MGR A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES { Edition complète .... 18 fr. Edition partielle........ 12 fr.
ETRANGER { Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 6 décembre 1934.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication ;* l'édition partielle n'a pas la *Prédication.*
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine.*
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence ;* pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, Paris 8e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Causeries médicales sur l'hygiène du prêtre *(fin).* — *Cinquième Causerie :* Maladie, agonie, mort et Sacrements. — L'évolution des maladies et le danger de mort, 561. Agonie, 562. Mort réelle, 563. Nouveau-nés, 564. Enterré vivant ! 564.

La vie commune dans le Clergé diocésain. — *Compte rendu* de la VIe Journée communautaire à Montmartre le 17 juillet 1935. — Physionomie générale, 564. — § 1er. La perfection requise par le sacerdoce est assurée par la vie commune, 565. — § 2. Les réalisations pratiques de la vie commune : dans le passé, 568 ; dans le présent, 569. — § 3. Vers l'avenir de la vie commune, 570.

Liturgie. — Consultations diverses, 571.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : *La Grande Chartreuse,* 574 ; P. Dufour, P. Bessières, 575 ; P. H. Mathieu, P. Lelong, 576.

PRÉDICATION

Pour la fête de Notre-Dame de la Salette. — Les plaintes et les avertissements de la Vierge en pleurs, 481.

Pour la fête de S. Maurice. — Les dignes émules de S. Maurice, 483.

Pour la fête de S. François d'Assise. — S. François d'Assise et le Tiers Ordre, 484.

Pour la fête du Rosaire. — I. Comment réciter notre rosaire, 488.

Sujets de circonstances. — *Sermon pour un vestiaire des pauvres :* L'amour envers le Christ souffrant, 490.

Les personnages évangéliques. — XXXIV. Sur le lac de Génésareth, 492. — XXXV. L'apostolat de S. Jean, 494.

Le prix du volume de Mgr Moissonnier, *Entretiens sur le Discours après la Cène,* annoncé dans l'*Ami* du 22 août, p. 541, est de *5 fr.* pris à nos Bureaux, de *5 f 75* franco pour la France et les colonies.

PETIT COURRIER

Q. — Prière de vouloir bien m'indiquer un certain nombre d'ouvrages pouvant me servir dans la préparation de sermons adressés à des collégiens.

R. — Dans notre *Prédication* de 1905 et 1906 (encore en vente à nos bureaux) nous avons donné des *Entretiens du dimanche aux élèves d'un Collège* pour tous les dimanches de l'année scolaire. — Voyez aussi Mgr Baunard, *Le Collège chrétien,* 2 vol. in-8, 24 f., Paris, de Gigord ; — Mgr Tissier, *La parole de l'Evangile au Collège, Le bon esprit au Collège, Les grands jours du Collège,* 3 vol. à 10 f. l'un, Paris, Téqui ; — abbé Texier, *La piété chez les Jeunes, La charité chez les Jeunes,* 2 vol. à 10 f. l'un, Téqui ; — chanoine Pradel, *Le sens divin des heures,* in-18, 5 f., Paris, Desclée, de Brouwer et Cie ; — etc.

Q. — Le livre de M. le chanoine S. Legueu, *Une mystique de nos jours. Sœur Gertrude Marie, religieuse de la Congrégation de St-Charles d'Angers,* est-il à l'Index ?

R. — Le livre a paru, croyons-nous, en 1920. Le 17 mars 1922, un décret du Saint Office (reproduit *Ami* 1922, p. 269) déclarait : « *Opus cui titulus... esse reprobandum.* » mais (contrairement à l'habitude) sans ordonner son inscription au catalogue de l'Index, et de fait l'ouvrage n'y figure pas. En conséquence on ne peut pas dire qu'il est à l'Index, mais on doit dire qu'il est condamné.

Q. — Au début du mois d'août, je vous ai fait une commande de livres. Ne recevant rien, je vous la renouvelle aujourd'hui. Je vous prie de m'envoyer : 1°

l'ouvrage de l'abbé Ch. Rolland, *La Reine du Paradis*; 2° du même, *Le Paradis sur terre*.

R. — Nous avons déjà dit et redit que ces deux ouvrages sont épuisés depuis nombre d'années et ne seront pas réimprimés. Tâchez de les trouver d'occasion, p. ex. en faisant insérer votre demande dans la *Bibliothèque-Revue* de M. l'abbé Dufêy, au Grand Séminaire de Langres (catalogue d'occasions, offres et demandes; mensuelle, 4 f. par an, Etranger 6 f.); c'est très bon marché: 40 centimes la ligne.

Q. — Que penser de la doctrine qui dit que, par vertu rétroactive de la prière, on peut prier actuellement pour le salut de ceux qui sont morts il y a des milliers d'années? Dieu, pour qui tout est présent, aurait vu nos prières actuelles et aurait accordé sa grâce au moment voulu.

R. — L'*Ami* a déjà donné à plusieurs reprises son sentiment sur cette opinion, qu'il estime assez probable pour qu'on puisse s'y arrêter avec confiance. Pour ne point nous répéter, veuillez vous reporter aux endroits suivants: 1924, p. 207; 1935, p. 386.

Page 285, pour la préparation d'une Retraite d'ordination sacerdotale: Ajouter le livre du P. Gisquière, *Tu autem, o homo Dei*, qui contient le texte complet de 20 instructions pour une Retraite d'ordination; en vente au prix de 15 fr. français à l'Abbaye d'Averbode (Belgique).

Marie-Paule SALOUNE. — **L'Ossuaire charnel.** — In-8 de XVI-96 p., illustrations de Louise Saloune, d'après les calvaires bretons, 10 f. — Editions Aubert, à St-Brieuc.

Pour comprendre ce beau recueil de poèmes, où s'expriment des sentiments très intimes de regrets et de conversion, mais aussi de foi et d'amour, il faut lire attentivement la préface Quelques lignes suffiront ici: « Ce livre n'aurait aucune raison d'être, s'il n'était pas pour faire signe à tous ceux qui continuent d'errer dans les déserts glacés d'où je reviens... A ceux qui ont perdu la foi, il paraît invraisemblable que l'on puisse jamais la recouvrer.. C'est pourquoi, au moment où la modestie chrétienne m'inclinerait plutôt à me taire, le souvenir de mes doutes me pousse, au contraire, à chanter ma certitude et à crier bien haut, avec S. Augustin: « Délivrez, Seigneur, ceux qui ne Vous invoquent pas encore, pour qu'ils Vous invoquent et soient délivrés!... car Vous n'êtes jamais loin, mais cependant quelle peine pour retourner à Vous!... »

L'Ossuaire charnel, c'est un cœur humain où s'effritent peu à peu les vestiges du matérialisme, sous l'influence de la foi.

HILAIRE DE BARENTON, O. M. C. — **Le P. Louis de Gonzague,** *Frère mineur capucin (1875-1932)*. — In-12 de 106 p., 4 f. — Paris, Librairie St-François.

Cette brochure fait revivre une figure très personnelle et très sympathique. Entré tout jeune chez les Capucins, Armand-Emile Barbault devint le P. Louis de Gonzague. Les expulsions de 1903 le trouvent à Calais: elles font de lui un journaliste courageux, dévoilant les intentions perfides de la Franc Maçonnerie à l'égard du catholicisme. Puis il vient à Paris, où il dirige le patronage St-Louis et continue la lutte contre les ennemis de l'Eglise avec un succès qui s'affirme toujours croissant dans l'œuvre des Conférences populaires (1903 1914).

Eclate la Grande Guerre; bien que versé dans les services auxiliaires, il s'engage comme aumônier volontaire à l'armée d'Orient et y gagne la croix de guerre. Mais sa santé est ruinée; il occupera les dernières années de sa vie à écrire trois ouvrages importants (*Le P. Ange de Joyeuse, — Mgr Vital d'Olinda, — Le P. Chrysostome de Lyon*) qui lui valurent le prix Montyon. A ses heures, il fut aussi poète.

Son biographe le suit dans toutes ces étapes et le fait revivre; le plus souvent c'est le P. Louis de Gonzague qui parle lui-même: le livre en est d'autant plus vivant et intéressant.

Entre temps, le P. Louis se montrait un directeur éminent, ce qui fait que nous trouvons ici une figure bien franciscaine: mélange de saintes ardeurs batailleuses, de recueillement profond, de tendresse pour les âmes à conduire à Dieu et de poésie partout.

Une telle figure sera chère à tous les amis du Poverello.

La Menace communiste au Canada, par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J. Lettre préface du cardinal Villeneuve. — In-12 de 64 p., 25 sous. — Montréal, 1961, rue Rachel Est.

L'auteur jette l'alarme au sujet du progrès des idées communistes au Canada. « C'est, écrit le cardinal archevêque de Québec, le tocsin qu'il faut sonner pour réveiller tous les dormeurs et les rallier à la défense du bien commun, de notre patrimoine religieux et social. »

Le P. Archambault ne se contente pas de dénoncer le péril, il indique comme il faut lutter, par l'action de l'Etat, des associations catholiques et de l'individu. Avec une vigueur que stimulent les événements, il rappelle les devoirs d'action catholique et sociale; il veut activer les institutions inspirées pour l'accomplissement de ces devoirs; il invite les catholiques à vivre en plénitude leur vie chrétienne, en la faisant rayonner de charité et de justice dans toutes les sphères de la société.

Même en dehors du Canada, on pourra s'inspirer des principes formulés par le P. Archambault.

Marguerite D'URBAL. — **Ceux de chez nous pendant la guerre.** — In-8 de 214 p., 10 f. — Paris, J.-M. Peigues.

Mlle d'Urbal dédiait ce livre à son frère, le général d'Urbal, au printemps de 1915; et c'est seulement aujourd'hui qu'il paraît... S'il faut regretter de n'avoir pu lire plutôt ces récits captivants, on doit d'autre part se féliciter de le voir paraître à une heure où le sens du patriotisme a besoin, en certaines âmes du moins, d'être redressé. Pas de leçon directe, sans doute, mais des pages qui, naturellement, montreront la voie droite. Jamais on ne connaîtra assez le courage du peuple de chez nous et sa manière d'accepter simplement, sans efforts, les sacrifices les plus durs, de telle sorte que des vies apparemment quelconques sont devenues brusquement des existences de héros.

Toute une génération faussement imbue de préjugés contre la vraie notion de patrie a besoin de lire ces belles pages. Elles sauront ranimer la flamme en des hommes que peu de chose suffirait à élever à la hauteur de ceux qui les ont précédés.

Ch. COULOMB, professeur honoraire au lycée de Marseille. — **Dictionnaire étymologique.** *Le Latin et le Français par les racines* (familles de mots, groupements d'idées). — Grand in-8 de 460 p., cartonné, 30 f. — Paris, Hatier.

Cet ouvrage représente le plus bel effort peut-être qui ait été tenté depuis longtemps pour la rénovation des études classiques en France. C'est le fruit de 30 années de travail et l'auteur a dépensé 60.000 francs pour réaliser ce rêve de sa vie.

Il a voulu faire un livre auxiliaire de toutes les méthodes latines et françaises, un manuel commode pour ceux qui, pratiquant ou non le latin, veulent faire beaucoup de français, goûter en connaissance de cause la précision, la concision, la pureté, la clarté et la saveur de nos classiques, mieux comprendre aussi notre vieille langue populaire et la respecter davantage.

En obligeant l'élève à remonter à la source de notre langue, l'étude du latin (et du grec) lui permet de retrouver les résonances sensibles et affectives d'un

(*Voir la suite p. 302*).

HARMONIUMS EN TOUS GENRES

Maison fondée en 1839

Les PETITS-FILS de M^ce KASRIEL

6, rue Tolain, PARIS (20e). — R. C. Seine 163-528.

Harmoniums pour Salons et Chapelles. Nouveau système à air aspiré (genre américain) avec ou sans expression.

Modèles portatifs pliants pour **Missionnaires.** Demandez le Catalogue n° **200.**

Modifications spéciales pour Colonies. Conditions particulières pour les Membres du Clergé.

Le plus grand choix de DUPLICATEURS et fournitures pour **POLYCOPIE**

Appareils spéciaux pour Bulletins paroissiaux

Occasions intéressantes en duplicateurs rotatifs et machines à écrire des meilleures marques

H. HUSSON, à Blevaincourt (Vosges).

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE

fondée par M. l'abbé ROUS en 1871

SPECIALITE DE VINS DE MESSE

Rosé et blanc doux, Blanc sec supérieur livrés en bonbonnes et en fûts

VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé livrés en barriques et feuillettes

Etablissements Veuve P. OLIVER

Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Céret 146.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN

Artiste-Peintre-Verrier - Agréé des Beaux-Arts
Lauréat de Concours Publics
Fournisseur des Missions Etrangères
Auteur des vitraux dans plus de 5.000 églises en France et à l'Etranger.

Le plus ancien et le plus important atelier de vitraux d'Art Religieux de l'Est de la France — Créé en 1835.

12, rue Lionnois, NANCY
(Meurthe-et-Moselle)

ÉTUDES, RENSEIGNEMENTS, DEVIS, CATALOGUE ARTISTIQUE SUR SIMPLE DEMANDE

Vitraux en tous genres : grisailles, médaillons, scènes historiées.
Restauration de verrières anciennes, armoiries.

CLOCHES, CARILLONS

les plus sonores, les plus justes

Sonneries électriques des cloches

La plus ancienne Maison

F. CAUSARD,
Colmar (Haut-Rhin).

Carillons { Dublin — Sacré-Cœur de Montmartre — Fribourg — Le Cateau — Mont Ste-Odile.

Nouvelle formule de chauffage !

"PRACA"

Le poêle qui chauffe vite et puissamment les plus grandes Églises

Conditions sur demande

"PRACA"

3 bis, bould Saly, VALENCIENNES

Remise spéciale à MM. les Ecclésiastiques se recommandant de l'*Ami du Clergé.*

FACILITÉS DE PAIEMENT SUR DEMANDE.

Arthritiques

pour préparer votre **EAU ALCALINE**
n'employez que le

SEL VICHY-ETAT

qui lessive les REINS, l'ESTOMAC et l'INTESTIN et élimine l'ACIDE URIQUE

un sachet pour 1 litre d'eau — Le paquet de 3 sachets **1.05** — *Toutes Pharmacies*

BICYCLETTE V. M. A.
Modèle spécial pour le Clergé
Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Phonos, Photo, T. S. F., Stylos.
Catalogue franco sur demande aux Ets E. MUGLER Fils, à VALENCE (Drôme). qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* toutes facilités et conditions spéciales avec CRÉDIT au gré du Client.

L'AMPLIFICATION DE L'HARMONIUM EST RÉALISÉE PAR LE PROCÉDÉ VILLETTE-FURON

L'amplification de l'harmonium, réclamée depuis bien des années par les ecclésiastiques soucieux de rehausser l'éclat des cérémonies religieuses et d'y intéresser les fidèles, est entrée dans la voie de la réalisation et donne des résultats très concluants.

MM. VILLETTE-FURON, père et fils, l'un expert dans la facture de l'harmonium, le second dans la radio diffusion du son, ont joint leurs connaissances d'acoustique et d'électricité pour mettre au point un instrument remarquable par sa puissance et ses timbres, capable de tenir lieu d'un orgue dans les églises où les ressources ne permettraient d'avoir qu'un instrument de médiocre qualité.

L'installation complète que Monsieur le Curé de Bléville (près Le Havre, S.-Inf.) a bien voulu leur commander, leur a permis de faire ressortir tout l'intérêt de cette invention qui a été reconnue parfaitement au point.

MM. VILLETTE-FURON se tiennent à la disposition de MM. les Ecclésiastiques qui désireraient se documenter sur cette invention. Ils se feront un plaisir de leur donner tous renseignements utiles et sans aucun engagement de leur part.

S'adresser ou écrire aux **Etablissements VILLETTE-FURON,**
9, Route du Havre, 9
DÉVILLE-LES-ROUEN (Seine-Inférieure).

Manre de CIERGES & BOUGIES d'EGLISES fondée en 1880
CIERGES CIRE LITURGIQUE
BOUGIES & CIERGES STEARINE
Tarif sur demande
MOUTINOT & Cie. St-Rambert-d'Albon (Drôme).

DESCLÉE DE BROUWER & Cie PARIS

Dom Pierre de PUNIET
Bénédictin d'Oosterhout

LE PSAUTIER LITURGIQUE

A LA LUMIERE DE LA TRADITION CHRÉTIENNE
en deux volumes in-8, format 13×19.

Tome I. — **PSAUMES DE DAVID**, 860 p.
Tome II. — **PSAUMES DES LÉVITES et PSAUMES ANONYMES**, 900 p.
Prix : **90 fr.**

— Conçu sur un plan tout nouveau et s'attachant toujours au sens historique des psaumes, cet ouvrage s'inspire constamment de l'interprétation traditionnelle pour en dégager le sens chrétien.

CHAUFFAGE DES EGLISES
ET SALLES D'ŒUVRES
par L'AEROTHERME "ETNA"
breveté S. G. D. G. (air chaud pulsé)
NI EAU, NI VAPEUR, AUCUN RISQUE DE GELEE

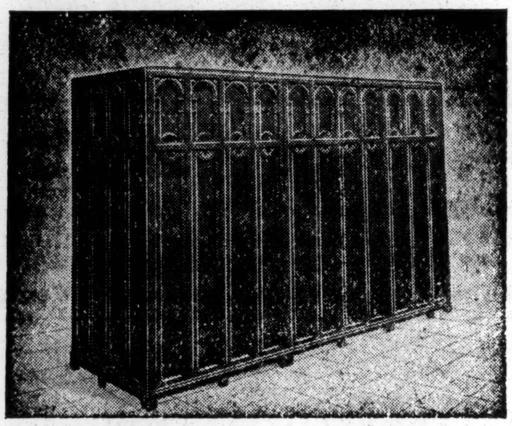

Aucun organe mécanique, absolument silencieux
32 numéros de toutes puissances pouvant chauffer :
50.000 m³ à + 12° par grands froids avec 1 seul appareil
Chauffe au coke à 170 fr. la tonne ou au mazout (fuel)
Consommation excessivement réduite et inégalée
3000 m³ chauffés avec 490 fr. pour 17 dimanches.
— Pas de Ventilateur —

Peut se placer
- **Dans l'église même avec chargement de l'extérieur ou de l'intérieur (gravure)**
- **Dans une pièce attenante ou à l'extérieur de l'édifice avec bouches**
- **En sous-sol en remplacement d'un calorifère à air chaud, utilisons les gaines.**

Prix à partir de 5.800 francs
Nombr. référ. (Basilique Ste-Philomene, à Ars, etc.).
Précisez cube à chauffer : donnerons prix forfaitaire retour courrier avec attestations, sans engagement.
D. GUIGUET, Ing. Const., CHALON-S-SAONE (S.-&-L.)
Maison de confiance, 40 ans d'existence.

VINS DE MESSE, Abbaye St-Michel de Frigolet
CAVES DES PRÉMONTRÉS
Nouveaux prix en baisse, demander prix courant.
Ecrire : M. YVRARD, 4, Quai Vauban, SÈTE (Hérault).

CARTON & MOTTE FABRICANTS
11, rue des Chats-Bossus, LILLE
— MAISON FONDÉE EN 1850 —

Toutes statues — Toutes tailles
CHRISTS POUR MISSIONS
Hautr 25 c/m — Emballage *franco*.
Echant. gratuit. — Plastique Ivoiré 1 fr. 10
STATUETTES RELIGIEUSES ARTISTIQUES
Prix de propagande rappelant ceux d'avant guerre
Tous sujets — Toutes tailles de 17 à 44 c/m
Prix : 1 fr. 30 à 7 fr. 50
Tarif et échantillons gratuits sur demande

LA VOIX DES CLOCHES
Marque déposée

Appareils brevetés S. G. D. G.
assurant électriquement les sonneries des
Volées, Tintements, Carillons, Angelus automatiques.
GARANTIES ABSOLUES
SÉRIEUSES RÉFÉRENCES.
A. FARNIER,
Ingénieur spécialiste
VELARS-sur-OUCHE (Côte-d'Or).

52e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 36 5 SEPTEMBRE 1935

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causeries médicales sur l'hygiène du prêtre

par le Docteur Simplice

CINQUIÈME CAUSERIE

Maladie, agonie, mort et Sacrements

— Nous vous sommes très reconnaissants, cher Docteur, de vouloir bien nous mettre en l'esprit des données « scientifiques » sur l'*évolution des maladies* considérées sous l'angle de l'*administration des sacrements*.

Si nous sommes trop pressés, on nous prend en grippe, nous accusant de semer inutilement l'angoisse et la terreur...

— Ce sont là, mon cher Curé, propos de gens dont la sensibilité est plus grande que la foi et dont, par surcroît, les connaissances religieuses sont assez courtes. La haute signification du Sacrement des malades leur échappe. Pour beaucoup la présence d'un prêtre est comme l'apparition de la *sinistra cava... ab ilice cornix*, annonce de malheur !

— Vous auriez raison, cher Docteur, si les pasteurs n'avaient pas l'habitude de visiter régulièrement et fréquemment leurs malades et dès le début de la maladie.

Il n'en reste pas moins que si nous blessons l'entourage par une hâte trop accentuée, trop d'hésitations et de tergiversations peut nous faire manquer l'*occasio præceps*, et faire perdre au malade le bienfait des sacrements reçus dans les conditions requises.

— Justement, cher M. le Curé, nos hésitations n'existeraient pas, si nous avions la connaissance des symptômes qui révèlent le danger prochain ou imminent. Nous, pauvres vicaires, sommes souvent — et pour cause ! — bien novices sur beaucoup de points, mais en particulier sur celui-là ! Ce n'est pas au Séminaire que l'on peut acquérir la pratique de ces situations émouvantes et délicates ! Aussi, les notions que M. le Docteur va nous donner, ajoutées à notre léger bagage, nous seront de grande utilité. Pour ma part, j'accepte qu'on m'applique la vieille épigramme :

Au peu d' « acquit » que le bonhomme avait,
Celui d'autrui par complément servait :
Il compilait, compilait, compilait !

— Docteur, nous vous écoutons.

* *

— Mes chers Messieurs, pratiquement, vous ne devriez jamais avoir à résoudre le problème, parfois difficile, du danger de mort chez un malade. C'est le docteur qui devrait, indirectement ou directement, vous prévenir de l'issue de la maladie.

— Cher docteur, sous ce rapport, les pasteurs sont inégalement partagés. Les uns, et c'est mon cas, n'ont qu'à bénir le Ciel d'avoir dans leur médecin un collaborateur précieux. Les autres, ce sont les plus nombreux, rencontrent des indifférents qui font simplement prévenir a famille que le moment est venu de « régler les affaires, » civiles ou autres.

Plus à plaindre sont les pasteurs qui ont en face d'eux des médecins hostiles à toute pratique religieuse, même chez autrui.

— Ne croyez-vous pas, mon cher Curé, que la guerre en a raréfié l'espèce et que cet anticléricalisme farouche n'est plus admis, en général au moins ? Cela souligne bien la nécessité, pour le prêtre, de ne jamais favoriser cet état de petite guerre qui nuirait tant à son exercice pastoral dans de si graves circonstances.

Il ne saurait s'agir ici de traiter la question du pronostic dans les maladies : la matière est infiniment trop vaste et les détails utiles seraient perdus dans la masse sans intérêt pour vous.

Posons bien la question, limitons bien le sujet.

Un prêtre, non initié à la médecine, se trouve, sans médecin, en présence d'un sujet à propos duquel il a à résoudre l'un des deux problèmes : Est-il temps de lui administrer les sacrements ? Est-il en état de les recevoir ? autrement dit : Vit-il encore ?

Le premier problème est celui de la gravité de la situation, et partant du danger de mort ou prochain ou imminent.

Pratiquement la situation pourra se présenter comme il suit : — ou bien la maladie est à évolution plus ou moins lente ; — ou bien elle est aiguë, subite, ou subitement aggravée.

Quels sont les symptômes à relever pour estimer la gravité du cas et imposer l'administration des sacrements, avec une urgence en rapport avec l'imminence de la fin, l'agonie ?

Quant au second problème : Le sujet vit-il en-

core ? il se résout par la recherche des signes de la mort, celle-ci dûment constatée excluant les sacrements, qui sont faits pour les vivants.

* *

Puisqu'il s'agit, par définition, de personnes *non initiées* à la médecine, il est bien entendu que nous laissons de côté tout ce qui nécessite une expérimentation et des instruments spéciaux pour piqûres, ponctions, etc., etc., pour retenir seulement ce que l'œil ou la main peut constater.

Le prêtre doit savoir, au cours d'une maladie à évolution lente, si elle conduit à la mort et approximativement dans quels délais, ne fût-ce que pour prendre à temps ses précautions : question de ministère paroissial.

Le nom seul, donné par le médecin, le fixera sur ce point : cancer, tuberculose, certaines maladies du cœur, du système nerveux, du foie, sont hélas ! ordinairement à marche fatale.

— Evidemment, Docteur, nous n'attendons pas, en pareils cas, les derniers jours pour jouer notre rôle.

— Aussi n'insisté-je pas. Ce sont là des maladies chroniques.

Mais il est des maladies aiguës, ou à marche rapide, qui posent souvent le problème dont la solution vous intéresse à un haut degré : Faut-il administrer le malade ?

La gravité présente d'une maladie aiguë dépendra toujours du fonctionnement des grands appareils de l'organisme. *Système nerveux, appareil circulatoire, appareil pulmonaire :* tels sont les trois pieds dont aucun ne peut être longtemps en défaillance, sans créer un danger imminent de mort. Explorons-les méthodiquement et en ordre.

Savez-vous prendre le pouls d'un sujet ? Non ? Tant pis ! c'est une chose qu'il vous faut apprendre.

Si oui : fort bien ! tâtez le pouls.

Est-il perceptible, assez fort, régulier, au-dessous de cent pulsations ? Ces trois caractères fondamentaux : force, régularité, nombre, pourront en général vous rassurer, pour le moment, s'ils sont à peu près normaux.

Le pouls est-il petit, faible, rapide, irrégulier : le cœur « flanche », comme on dit maintenant, l'organe central de la vie va être insuffisant. Comme conséquence, les autres appareils nerveux, pulmonaire, vont défaillir à leur tour.

La *respiration,* après la circulation. Là, l'observation est plus facile : on voit. Etouffements, manque d'air, lèvres bleues, face rouge-bleue : le malade asphyxie ; le deuxième pied du socle vital ne tient plus, ou mal : danger grave et imminent.

Système nerveux. Y a-t-il délire, agitation, paralysies étendues de muscles, perte de connaissance, convulsions : ce sont les centres nerveux qui défaillent.

Quel que soit l'appareil qui a été le premier malade, les autres suivront ordinairement.

La *température.* Quand la fièvre existe, il est bon d'avoir son degré : elle trahit ordinairement une infection et ce degré indique sa gravité.

Les *frissons* ont, en général, une grande signification et sont de pronostic mauvais, 36°-35° et moins sont un indice grave.

Quelle que soit la maladie qui amène les troubles que je viens d'indiquer, ces grandes défaillances précisent la gravité et le danger. Il faut donc s'habituer à recueillir ces symptômes, à les placer pour ainsi dire côte à côte, à les renforcer l'un par l'autre.

Si le trouble de chaque pied est déjà sérieux, le trouble des trois devient, évidemment, grave !

Si tous ces symptômes apparaissent au cours d'une maladie chronique, ils sont naturellement de grave signification, et l'on ne saurait être surpris quand on voit survenir inexorablement l'amaigrissement, la perte des forces, les complications propres à chaque maladie, l'impossibilité de se tenir levé, bref, la lente déchéance.

Il faut d'ailleurs savoir que, bien souvent, un accident subit vient hâter le dénouement :

Dans les maladies du cœur, une syncope qui n'étonne pas le médecin, mais qui, hélas ! surprend le malade et atterre l'entourage, y compris le pasteur ;

Dans la tuberculose, une hémorragie pulmonaire qui emporte soudainement le sujet ;

Dans les maladies cérébrales, la paralysie d'une moitié du corps (hémiplégie) avec perte plus ou moins totale de la connaissance ;

Dans les maladies de l'aorte, un accès d'angine de poitrine brutal, une rupture du vaisseau, règle, en quelques minutes, la situation qui ne semblait pas grave. D'où ce vieil adage : « Il n'y a rien de si tranquille qu'une poudrière une minute avant l'explosion ! »

La famille, ordinairement prévenue par le médecin de ces possibilités, ne veut pas y croire, on n'ose pas en parler au malade, et on voit se réaliser une fois de plus la vérité du solennel avertissement du Maître : *Nescitis neque diem neque horam !*

Tels sont les éléments pour résoudre la deuxième question posée, l'imminence du danger de mort : on a pu prendre ses dispositions.

AGONIE

Voyons la troisième question : le malade est-il en agonie ?

Il faut signaler ici un fait qui est loin d'être rare.

Le danger de mort se montre réel, on attend les heures dernières, et voici que soudain le malade se sent mieux, semble plus calme, moins faible... La famille reprend espoir. Un court sommeil a calmé l'organisme... Ce n'est parfois qu'un trompe-l'œil et bientôt la marche à la mort reprend.

Et voici l'agonie, le combat ! *Mors et vita duello...*

Trop rarement peut-on dire avec le poète :

Et la mort lui fut douce et la prit doucement.

Il est pourtant des agonies sans souffrance ; une lassitude de vivre, comme disait un vieillard, ou bien de celles qui font dire : « Je ne savais pas qu'il fût si simple de mourir. » Il en est où domine la douleur qui fait demander la mort comme une délivrance. Il en est de terribles par le délire, l'excitation de la fièvre. Il en est de cruelles, comme celles des affections pulmonaires ou cardiaques, où le malade anhélant dit : « J'étouffe ! De l'air ! »

Regardons le malheureux :

Le masque de l'agonisant, dans ces derniers cas, est congestionné, bleuâtre, l'écume à la bouche ;

Dans beaucoup d'autres, le visage est pâle, livide, plombé ; le nez s'effile, le regard s'éteint, les yeux deviennent vitreux, souvent fixes, s'enfoncent dans les orbites ; la bouche reste entr'ouverte, la langue se dessèche sous l'action du courant d'air intense qui la balaie : « J'ai soif ! » Les lèvres deviennent bleuâtres.

Ne pouvant plus se débarrasser des mucosités qui s'installent dans la trachée, le sujet présente le râle, le terrible râle final, de si fatal pronostic.

Les mouvements des bras sont difficiles, saccadés...

Le sujet semble parfois chercher sur son lit, à tâtons, d'imaginaires objets qu'il ramène à lui. Le public, au langage expressif, dit qu' « il fait son paquet ! »

Le *pouls* se modifie de plus en plus : il est de plus en plus petit, sans force ; il faut remonter le long de l'avant-bras pour le percevoir encore, ou bien le chercher à la carotide du cou.

Le visage et le corps entier se couvrent de sueurs froides et visqueuses, pendant que le froid de la mort gagne les membres depuis les extrémités...

La connaissance se perd : le moribond barbote, marmonne. On dirait parfois qu'il converse avec quelqu'un, ou qu'il voit des choses étranges, qu'il a des visions, effarantes parfois, de son passé ..

Les mouvements respiratoires se ralentissent, puis s'arrêtent pour reprendre un peu... un soupir final... et l'Eglise dit à son enfant : « Partez, âme chrétienne... »

MORT RÉELLE

— Mon cher Docteur, cet émouvant tableau, tous les prêtres l'ont pu voir, et s'il est appelé à ce moment suprême, nul n'aura la pensée de reculer l'administration des sacrements... trop souvent dans quelles conditions !... Il est un problème plus délicat qui se pose parfois.

Nous sommes appelés trop tard. Malgré notre hâte, le drame est consommé et l'on nous accueille par ces mots terribles, dits avec une réelle inconscience et incompréhension religieuse : « Monsieur le Curé, il vient de passer à l'instant ! »

Et nous nous posons alors la question : « Est-il vraiment passé ? est-il vraiment trop tard ? Mon absolution ne trouvera-t-elle qu'une dépouille abandonnée par l'âme, la pauvre âme maintenant devant son Juge ? »

— Mon cher Curé, vous posez, en somme, la dernière question : La mort est-elle réelle ? L'âme a-t-elle vraiment quitté le corps ?

Si j'ai bonne souvenance, l'*Ami du Clergé* a rappelé récemment les discussions entre théologiens sur ce point difficile.

Simple médecin, je resterai sur le terrain médical, ou biologique, si vous préférez.

— Mais, Docteur, pourriez-vous nous dire ce qu'est scientifiquement la mort ?

— J'attendais, cher M. le Vicaire, cette grave question, de votre combative jeunesse !

En vérité, il n'est pas facile de définir bien exactement la mort, et pourtant tout le monde sait ce que c'est. On peut dire que, pratiquement, le problème est résolu depuis des siècles.

Quand on constate sur un sujet, non pas un seul des symptômes que je vais énumérer, mais leur réunion, on peut affirmer la réalité de la mort :

Cessation absolue, pendant plusieurs minutes, des *mouvements respiratoires :* placez devant la bouche une surface unie et froide (miroir, morceau de vitre, plaque de métal) : aucune buée ne doit s'y produire.

Cessation absolue des battements du cœur : cherchez le pouls à l'avant-bras ou à la carotide au cou, voire en posant la tête sur la région du cœur ; on ne doit rien percevoir, rien entendre, en répétant la recherche à quelques minutes d'intervalle. C'est le grand silence après la tourmente agonique !

Pâleur marquée de la face et des lèvres, peau livide.

Paupières demi-closes, pupilles dilatées, cornée vitreuse, pas de mouvement de fermeture des paupières à l'attouchement du blanc de l'œil ; globes oculaires moins tendus (œil mou).

Absence totale de mouvements musculaires.

Refroidissement rapide de tout le corps à partir des mains et des pieds.

Voilà, dans les 8 à 10 minutes après le dernier soupir, toute une série de faits faciles à recueillir par un homme non initié à la médecine. D'autres suivront...

Si vous les constatez, vous pouvez affirmer au sens ordinaire du mot : « Ce sujet est mort. »

Pour nous chrétiens, l'âme s'est séparée du corps, qui reste seul : objet certes respectable, mais qui va réaliser la terrible apostrophe de Job : *Dixi putredini : Tu es soror mea !*

Pour le biologiste, le problème est moins simple.

Si l'hésitation peut durer quelques minutes et justifier une absolution donnée sous condition, elle doit cesser quand les minutes s'écoulent sans qu'aucun de ces symptômes, positifs ou négatifs, disparaisse.

Si vous avez assisté à l'agonie, si vous avez vu la lente descente du malade vers l'abîme et si vous la voyez se clore par l'apparition des signes de la mort, alors, les chances d'erreur sont pratiquement nulles, et, seuls, des parents affolés peuvent s'obstiner soit à vouloir encore faire des traitements, soit à multiplier les procédés pour s'assurer d'une issue par trop évidente... La parole autorisée du pasteur peut beaucoup en pareils cas.

Si, au contraire, cette apparence de mort est survenue inopinément, en pleine santé, au cours d'un accident, plaies, chocs, noyade, etc., le bon sens indique qu'il faut y regarder de plus près encore, et insister sur les recherches.

Le médecin, appelé, pratiquera d'ailleurs les manœuvres indiquées en pareil cas et, puisqu'il y a alors doute sérieux, vous administrerez le sacrement des vivants.

NOUVEAU-NÉS

— Et quand il s'agit d'*enfants nouveau-nés*, que nous conseillez-vous ?

— Des enfants, souvent prématurés, venant au monde macérés, ramollis, il n'y a rien à dire : leur mort ne fait pas de doute.

Pour les enfants morts « en cours de route, » dont le médecin a constaté la vie avant la naissance et qui ont subi un travail long, difficile, ou des manœuvres obstétricales dangereuses, si l'on constate chez eux les signes fondamentaux de la mort : cœur et poumons, il faut pourtant se rappeler que l'enfant était, il n'y a qu'un instant encore, en vie, qu'il recevait de sa mère l'oxygène dont il avait besoin, que la résistance à la mort chez ces petits êtres est peut-être plus grande, que cet état de mort apparente est assez fréquent et que des traitements énergiques peuvent écarter le danger de mort qui les menace.

Aussi, le doute étant largement permis, doit-on, dans le cas de mort apparente, demander au médecin de le baptiser avant même la naissance ; et, sitôt la naissance, tout assistant au courant des conditions du baptême, à fortiori le pasteur, administrera le Baptême.

Quant aux minutes dont on dispose raisonnablement, c'est une question d'espèce qui varie avec les conditions plus ou moins difficultueuses qui auront marqué l'événement. La pensée de rassurer la mère sur le sort de son enfant ne peut-elle inciter à faire large mesure ?

ENTERRÉ VIVANT !

— Mais il me semble, Docteur, que vous ne croyez guère aux morts apparentes, aux inhumations de vivants, du moins chez les adultes !

— Nous sortons de notre sujet, cher M. le Vicaire, puisque nous étudions le problème de la mort du point de vue de l'administration des sacrements, et non de l'inhumation.

— Mais, tout de même, je ne serais pas fâché d'avoir votre opinion sur ce point. Nos paroissiens nous en parlent quelquefois et, d'autre part, des théologiens, dans leurs discussions, insistent sur ce facteur de la mort apparente pour recommander l'administration des sacrements.

— Voici ma réponse : Vous pouvez affirmer que si vous avez procédé comme je l'ai indiqué plus haut, avec calme, sang-froid et connaissance, votre décision sera scientifiquement inattaquable ; que les cas où il y aurait eu erreur, n'avaient sûrement pas subi les épreuves recommandées, et dès lors échappent à notre étude.

D'autre part, la presque totalité des cas rapportés n'a aucune base scientifique, c'est l'imagination de romanciers, genre Grand-Guignol, qui en a fait tous les frais. Enterré vivant ! c'est le cauchemar de quelques personnes frappées par de tels récits, qui les a incitées à se faire incinérer, ce qui n'est pas un moyen logique pour sortir de la mort apparente !

La loi, d'ailleurs, a fait la part large à cette croyance en exigeant 24 heures de délai avant l'inhumation, et une visite médicale.

Enfin, depuis longtemps, — plus de cent ans ! — dans de nombreuses grandes villes, on a créé des dépôts mortuaires où sont passés des centaines de mille défunts, sans que *jamais* aucun réveil ne se soit produit : alors !

Mes chers Messieurs, dites à vos paroissiens qu'ils peuvent mourir en paix. Grâce à votre ministère, leur âme sera au ciel avant que leur corps soit en terre. Et c'est le bonheur que je vous souhaite, mes chers auditeurs... et lecteurs.

FIN

LA VIE COMMUNE

DANS LE CLERGÉ DIOCÉSAIN

Compte rendu de la VI[e] journée communautaire à Montmartre le 17 juillet 1935[1]

Malgré la coïncidence de plusieurs retraites pastorales et surtout du Congrès Eucharistique de Strasbourg, plus de 60 prêtres et plus de 30 séminaristes se sont trouvés réunis au Foyer du Sacré-Cœur, à Montmartre, le mercredi 17 juillet, pour la sixième journée communautaire.

Mgr Chaptal présidait la journée, délégué par le cardinal Verdier, en pèlerinage ; il était entouré de NN. SS. Roland-Gosselin, de Versailles, Courcoux, d'Orléans et Lamy, de Meaux. Vingt-

[1] *L'Ouvrier de la Moisson* publiera vers le 15 septembre le compte rendu *in extenso* de la réunion du 17 juillet : rapports, discussions, allocutions. Le demander aux bureaux de la revue, à Miramas (B.-du-Rhône), en envoyant 2 fr. en timbres-poste.

deux diocèses, l'Oratoire de France, la Compagnie de Jésus, les Frères Prêcheurs, l'Assomption, étaient représentés.

Le cardinal Verdier avait daigné écrire à l'adresse des congressistes la lettre suivante :

« Mes chers amis,

J'aurais bien voulu assister à vos réunions de Montmartre. J'aurais tant aimé vous redire l'intérêt que je porte à l'œuvre communautaire du clergé. Cette œuvre m'apparaît de plus en plus nécessaire à la sanctification et au bonheur de nos prêtres.

Puissiez vous, mes chers amis, réaliser le programme que vous vous êtes tracé : vous aider dans votre sanctification personnelle, coordonner vos efforts pour le bien des fidèles, et ensemble servir toujours plus filialement la sainte Eglise.

Que le Sacré Cœur de Jésus bénisse vos efforts ! »

Et, par la plume du cardinal Pacelli, S. S. Pie XI avait envoyé à Mgr Chaptal les encouragements suivants :

« Excellence révérendissime,

Le sixième congrès de la vie sacerdotale en commun, que vous venez d'annoncer au Saint-Père et que vous allez tenir à Montmartre dans quelques jours, ne peut pas ne pas avoir la pleine et toute paternelle approbation de Sa Sainteté, qui voit dans cette œuvre le plus précieux secours ménagé par la Providence à l'activité des ministres de Dieu, obligés, en vertu de leur vocation, à se garder du monde tout en restant en contact avec lui.

En souhaitant de tout cœur que l'idée de la vie commune s'affirme de plus en plus au milieu du clergé, et que cette forme de vie, destinée à le protéger et à faciliter sa lourde tâche, le rende de plus en plus apte à sa noble mission pour le salut des âmes et la plus grande gloire de Dieu, le Saint Père se réjouit volontiers du choix qu'on a fait de l'idée centrale de la journée, « *La perfection requise par le sacerdoce,* » et implorant sur les travaux du congrès l'abondance des lumières divines, envoie à tous, avec les meilleurs vœux de succès, la Bénédiction Apostolique.

Avec mes félicitations pour cet auguste message, je tiens à vous faire parvenir mes vœux personnels pour la croissante vitalité de cette initiative, et je profite volontiers de la nouvelle occasion pour redire à Votre Excellence l'assurance de mon entier dévouement en N.-S.

Cardinal PACELLI. »

Sous de pareils auspices, la réunion ne pouvait manquer d'avoir un grand succès. Pour la clarté du compte-rendu, nous organiserons la matière des débats (rapports et discussions) autour de trois points : 1° la perfection requise par le sacerdoce et assurée par la vie commune ; — 2° les réalisations pratiques de vie commune ; — et 3° vers l'avenir de la vie commune.

§ 1er — *La perfection requise par le sacerdoce assurée par la vie commune*

La vie commune des prêtres du clergé diocésain n'est pas uniquement le résultat d'un empirisme qui a trouvé sa forme d'organisation. A certains observateurs, elle a pu et peut encore paraître consister uniquement en une « recette » de technique apostolique et sacerdotale, visant à diminuer les frais généraux du ministère et à assurer son meilleur rendement.

Cette vue n'est pas inexacte, mais elle est superficielle. Avant tout, la vie commune est l'expression d'une réalité dogmatique et mystique profonde ; elle manifeste le sacerdoce lui-même, dans sa nature intime. Ce point de vue est essentiel.

Il y a donc, semble-t-il, intérêt pour les prêtres à prendre une conscience toujours plus vive de la nature même du sacerdoce et de la perfection qu'il requiert. Aussi, les organisateurs de la réunion de Montmartre avaient-ils voulu centrer les travaux autour de l'idée suivante : *la perfection requise par le sacerdoce est assurée par la vie commune autour de l'évêque diocésain.* En d'autres termes, *le sacerdoce des prêtres demande la perfection, mais aussi il en permet l'acquisition.*

Il la demande, parce qu'il est une participation à l'état de perfection de l'évêque, dont les prêtres ne sont que les prolongements.

Il en permet l'acquisition, parce que les prêtres sont, dans le ministère, en dépendance étroite de leur évêque, qui est source et modèle de perfection pour ses collaborateurs. Et la vie commune est précisément l'institution stable qui manifeste cette dépendance et assure cette sanctification.

Le sujet se dédoublait en deux parties :

D'une part, la perfection est exigée par le sacrifice de la messe. D'où le rapport présenté par M. le chanoine Masure, directeur du Grand Séminaire de Lille, auteur du *Sacrifice du Chef.*

D'autre part, la perfection sacerdotale est exigée par le ministère auprès des âmes. Le R. P. Brillet, Supérieur général de l'Oratoire de France, prédicateur de nombreuses retraites pastorales, que tant de liens unissent aux communautés rurales de Seine-et-Marne et Seine et-Oise, a présenté cet autre point de vue.

I. LA PERFECTION EXIGÉE PAR LA CÉLÉBRATION DE LA MESSE. — L'état de perfection réalisé en plénitude dans la personne de l'évêque, doit l'être en participation chez le prêtre. Il s'agit donc de montrer que c'est à l'autel que notre participation à l'état sacerdotal de notre évêque est porté à son maximum de pouvoirs, de devoirs, et par conséquent d'exigences. Si l'on veut renfermer ces idées sous un cadre syllogistique, l'on dira :

Majeure : Le sacerdoce est une participation partielle et subordonnée au ministère épiscopal, lequel constitue un état de charité ou de perfection.

Mineure : L'évêque exerce sacramentellement cet état de perfection ou de charité à l'autel où il consacre le Corps de Notre-Seigneur et du coup réalise l'unité de l'Eglise dans la charité.

Conclusion : Celui qui célèbre la messe à la place de son évêque doit comme lui vivre dans la

charité, c'est-à-dire la perfection, dont il est à l'autel le ministre sacrificiel et sacramentel.

Dire que le sacerdoce consiste dans notre participation partielle et subordonnée aux fonctions apostoliques et pastorales de l'évêque, c'est se séparer volontiers d'une définition plus étroite, en vertu de laquelle le sacerdoce consisterait simplement dans le pouvoir personnel de consacrer l'Eucharistie et d'administrer les sacrements, sans autre référence sacramentelle à l'évêque que l'ordination sacerdotale du début par laquelle il nous a conféré ces pouvoirs. « Le prêtre, c'est un chrétien qui a le pouvoir de dire la messe. » D'après cette conception, le prêtre ne serait pas essentiellement un collaborateur de l'évêque et dépendrait de lui simplement d'une manière administrative, par l'obéissance à sa juridiction. Et dès lors le ministère paroissial du prêtre ne serait pas une exploitation d'un caractère pastoral subordonné, mais le simple exercice d'une juridiction déléguée.

La charité pastorale paraît ainsi comme imposée après coup et du dehors : la nomination la crée en quelque sorte, car l'ordination n'aurait pas suffi à établir dans l'état de charité. La vie commune serait là aussi imposée du dehors, comme un remède extrinsèque. Et dans cette conception, l'état sacerdotal paraît nettement inférieur à l'état religieux : état de seconde zone, à mi-côte entre Dieu et le monde, entre la perfection et les concessions.

L'étude de l'Ecriture et du Pontifical oblige à élargir notablement cette doctrine rétrécissante.

Notre sacerdoce presbytéral ne consiste pas d'abord ni uniquement dans le pouvoir individualiste de consacrer le Corps du Christ et d'administrer les sacrements, mais dans notre participation subordonnée à la fonction apostolique et pastorale de notre évêque, qui, débordé par sa charge, s'est dédoublé en des collaborateurs. « Le prêtre, c'est un chrétien qui participe aux pouvoirs et aux charges apostoliques de l'évêque et dans sa dépendance. »

La théologie positive, à cet égard, est formelle. Historiquement et théologiquement, la prêtrise est issue de l'épiscopat et de l'apostolat ; c'est un sacerdoce participé, dérivé et subordonné.

Et voici la mineure : si le sacerdoce (épiscopal et presbytéral) se définit donc par la charité apostolique et pastorale, cette charité possède un signe efficace qui la représente et la réalise sacramentellement : l'Eucharistie. L'Eucharistie contient la charité et elle crée l'unité.

Lorsque l'évêque célèbre le saint sacrifice il concentre, dans un rite éminemment efficace en même temps que symbolique, cette unité et cette charité dont il a la charge. Saint et rempli de charité, l'évêque doit l'être partout et toujours ; mais il montre rituellement qu'il l'est et il fait sacramentellement qu'il le soit, lorsqu'il célèbre le saint sacrifice. On peut dire que l'Eucharistie est le signe efficace et exigeant de la sainteté de l'évêque, qui doit être saint en tant qu'héritier de la charité rédemptrice du Christ.

Or, le prêtre qui célèbre ne le fait qu'en vertu d'une délégation de son évêque et en quelque sorte à sa place. Il doit donc se hausser jusqu'aux exigences de la sainteté épiscopale.

Depuis longtemps, l'usage des messes basses, individuelles et séparées, a fait perdre de vue cette unité du *presbyterium* associé autour de l'évêque dans la célébration des saints mystères, cette unité si nettement marquée dans la concélébration des anciens âges. En ce sens, l'étude des rites anciens est singulièrement éclairante. Sans qu'il soit question de supprimer les acquisitions de la piété personnelle des prêtres et des fidèles, il faut cependant se souvenir que c'est toujours au nom et à la place de leur évêque, et en union avec lui, que les prêtres célèbrent.

Mais alors, la vraie vie commune, c'est celle de l'autel, où nous vivons notre vie eucharistique et de sainteté en commun avec notre évêque. Participant à l'autel à la fonction suprême de la charité pastorale de notre évêque, nous devons participer à sa sainteté.

La conclusion s'impose donc : si le sacerdoce presbytéral ne consistait que dans le pouvoir de célébrer la messe, il exigerait déjà la sainteté ; mais le prêtre diocésain serait un isolé, un malheureux, laissé à lui-même avec un pouvoir formidable qui augmente terriblement ses responsabilités en diminuant ses chances de salut.

Mais si le prêtre est un être articulé à toute une société religieuse (le *presbyterium),* et surtout subordonné à ce personnage en état de perfection qu'est l'évêque, tout entier appliqué à la vertu parfaite qu'est la charité et dont l'exercice le sanctifie incessamment, alors dans cette communauté de la vie diocésaine, la vie sacerdotale est possible. La messe est dans cette vie un sommet, qui repose sur une existence tout entière subordonnée à la charité dont elle est le signe efficace.

Dans l'allocution qu'il prononça au salut de clôture, Mgr Chaptal reprit cette idée que la messe est le centre de la vie commune. « La messe est le principe et la source de notre union de prêtres communautaires ; elle assure notre vie intérieure, notre union fraternelle et notre dévotion à l'évêque... C'est à l'autel que la participation du prêtre au sacerdoce de son évêque est poussée au maximum. »

II. — Un autre aspect de la question de la perfection sacerdotale est l'OBLIGATION A LA PERFECTION QUI RÉSULTE DU MINISTÈRE DES AMES. La perfection est demandée au simple chrétien : « Soyez parfaits comme votre père céleste est parfait. » Il doit assurer sa perfection personnelle, celle aussi des autres par l'exemple, la prière et même l'action, surtout s'il a reçu la confirmation, « sacrement de l'action catholique. » Mais l'évêque, et à sa suite le clergé, sont chargés officiellement de transmettre la perfection, *par état :* « Soyez mes

imitateurs comme je le suis de Jésus-Christ. » C'est là un état actif, qui oblige, et rigoureusement.

Voici comment le R. P. Brillet développe son sujet.

Le ministère des âmes exige quatre perfections : celle de la vie d'oraison ; celle de la vie d'ascèse ; celle des vertus ; celle de la sainteté.

1° *La vie d'oraison* est nécessaire au ministère, car il est un ministère d'enseignement, de direction spirituelle et de sanctification, d'action apostolique ou d'œuvres. Or :

a) Quelle que soit la forme de son *enseignement,* le prêtre doit prêcher son oraison, c'est-à-dire en réalité sa vie d'oraison.

b) La *direction* spirituelle est une science et un art. Comme science, elle n'est accessible qu'aux hommes d'oraison ; à plus forte raison comme art. Et l'on doit ajouter qu'elle est un don surnaturel dont on ne s'empare pas, mais que l'on obtient humblement par le mérite, donc par l'oraison.

c) Le grand danger des *œuvres* est qu'elles risquent de diminuer le temps, le goût et même l'habitude de l'oraison. Et cependant l'homme d'action doit se mouvoir dans un plan tout surnaturel, hors duquel il n'y aurait qu'agitation vaine. Sur ce plan l'oraison est l'indispensable source de lumière et de force.

La sève de vie pour l'apôtre ne se nourrit que dans l'oraison. Il faut tenir compte de la résistance des forces hostiles à combattre. Pour les vaincre, il faut, dit S. Paul, « le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu, par le moyen de toute prière et supplication. » L'oraison attirera sur l'action de l'apôtre les secours surnaturels indispensables.

2° Le ministère des âmes exige la perfection de la *vie d'ascèse*.

a) C'est d'abord une *protection*. Tout apôtre sait, à la suite de S. Paul, qu'il a en lui-même un principe de mort spirituelle et de stérilité apostolique, et il dompte son corps pour n'être pas vaincu.

C'est aussi une condition de sanctification personnelle : tout désir du bien en nous doit en effet lutter contre une ambiance défavorable, qu'il faut améliorer si l'on veut progresser.

En outre, l'apôtre doit être un *maître :* maître d'abord par l'exemple de sa vie, d'autant que l'Evangile qu'il prêche est celui de la pénitence : sa conduite doit le proclamer. Des âmes choisies, appelées aux cimes, viendront à lui : il faudra qu'il sache les guider.

L'austérité de la vie agit par un *rayonnement :* personne n'y résiste. Elle agit aussi d'une manière mystique, dans l'intérieur même du Corps Mystique du Christ, où, plus qu'aucun autre, le prêtre doit « compléter ce qui manque à la passion du Christ, » s'il veut vraiment vivre sa fonction rédemptrice.

b) Mais le P. Brillet insiste sur ce point : si le ministère exige la perfection de l'ascèse, il en *offre* par lui-même la *réalisation,* et c'est très consolant. Le ministère nous donne des leçons et nous offre des occasions.

Il donne des *leçons* dans les saints qui sont nos disciples, et dont souvent nous avons beaucoup à apprendre : âmes pénitentes et réparatrices, âmes simplement des malheureux qui souffrent et dont nous devons être les frères de labeur et de vie dure.

Il offre d'ailleurs les *occasions,* par toutes les fatigues, les peines, les épreuves qui abondent dans notre rude métier et qui nous permettent de réaliser ce qu'il nous enseigne.

3° Le ministère exige la perfection des *vertus*.

a) Vertus *humaines,* qui sont une indispensable base : jugement, sincérité, énergie, modestie, bonté.

b) Vertus *chrétiennes* ensuite : la foi doit imprégner la vie de l'apôtre ; le renoncement doit l'arracher à toutes les convoitises, à l'amour-propre surtout ; la charité doit le transformer en un être entièrement donné aux âmes qu'il vient sauver.

c) Ainsi pourront grandir en lui les vertus *sacerdotales,* c'est-à-dire l'union à Jésus prêtre et victime : la messe, diffusée dans toute la vie en ses détails. C'est en somme Jésus vivant dans son prêtre sa vie d'adoration et d'amour, d'immolation, de don de soi aux âmes.

Or, les âmes ont faim et soif de Jésus dans le prêtre : elles doivent donc pouvoir retrouver Jésus dans celui qui le représente, qui en est le « sacrement, » comme disait M. Olier.

d) Alors, le prêtre sera apôtre : son ministère appelle les vertus *apostoliques :* la passion du salut, l'ambition de la gloire de Dieu, le zèle enthousiaste poussé jusqu'à la folie.

4° Enfin, le ministère appelle la perfection de la *sainteté*.

L'apôtre a en effet la responsabilité des âmes créées à l'image de Dieu et vivant de la vie divine : il lui faut « réussir » des saints. Il essaie de le faire en s'identifiant à Jésus, en suivant la trace des saints qui l'ont continué.

Mais là aussi il faut dire (et la discussion insistera sur ce point capital) : si le ministère exige la sainteté, il la donne à qui sait en profiter. Ce qui sanctifie le prêtre, « ce ne sont pas des vœux surajoutés, des méthodes extrinsèques à ses devoirs sacerdotaux et à ses travaux, ce ne sont pas des thébaïdes éloignées de son village ou des cloîtres isolés de sa salle de catéchisme : c'est le ministère lui même, » auquel il s'est totalement livré. Comme il est réconfortant de se le dire !

Mgr Roland-Gosselin et Mgr Courcoux insistent sur ce point capital : « Le ministère bien compris n'est pas un obstacle, mais un puissant stimulant, un moyen de sanctification de tous les jours... Il y a un retour de l'action apostolique dont nous sommes les bénéficiaires, dans la mesure du moins où notre amour-propre ne nous a pas inspirés... Le ministère a ses dangers, dangers

nécessaires, où nous a mis notre amour pour les âmes, mais au milieu desquels nous parvenons à nous sanctifier, faisant des obstacles un moyen. »

Or, le ministère sanctifie singulièrement dans une ambiance de vie commune. Les prêtres ne sont pas envoyés dans le ministère par eux-mêmes, mais envoyés de Jésus-Christ par l'évêque : ils sont par les évêques ambassadeurs du Christ : l'évêque doit prêcher et pratiquer la perfection, et les prêtres la prêcher et la pratiquer à sa suite.

Et alors, l'institution communautaire, qui resserre les liens entre les prêtres et leur évêque, permet aux prêtres, par tous les secours spirituels qu'elle leur fournit du fait de sa règle, de se sanctifier à l'école de la perfection épiscopale.

C'est pourquoi, dans l'allocution de clôture, Mgr Chaptal insista beaucoup sur ce point que *la vie commune est une institution épiscopale :*

« L'évêque trouve dans la vie commune le moyen de réaliser les obligations que lui impose l'Eglise. C'est par le moyen de la communauté qu'il peut efficacement contrôler la vie de piété de ses prêtres : tout se fait en communauté au grand soleil épanouissant de la charité, dans le rayonnement de l'évêque. Le contrôle prescrit est facile, dans ces conditions ; il y a en somme des relations familiales. La vie commune assure aisément l'exercice si sanctifiant de la dévotion à l'évêque. »

Toutes ces discussions sur la perfection du sacerdoce sont réconfortantes ; elles donnent aux prêtres la fierté de leur sacerdoce, dans lequel ils participent à la perfection de leur évêque, issue de sa charité pastorale ; elles leur donnent aussi confiance dans ce sacerdoce qui, surtout s'il est organisé par la vie commune, peut assurer cette sanctification nécessaire d'une manière efficace.

§ 2 — *Les réalisations pratiques de vie commune*

La vie commune des prêtres, à l'école de la perfection épiscopale, n'est pas un pur concept impossible à réaliser : et dans le passé, et dans le présent, on a pu en apprécier les bienfaits.

I. Dans le passé : Les projets et les réalisations communautaires de *S. Charles Borromée.* — Il y avait intérêt, pour illustrer les thèses théoriques développées, à faire appel à l'exemple d'un des plus illustres réformateurs du clergé, qui a tenté (avec le succès que l'on sait) de vivre saintement et d'organiser la sanctification de ses prêtres. Un communautaire de Miramas exposa rapidement ces faits de l'histoire de la vie commune.

On peut remarquer une chose curieuse : c'est qu'au cours des âges les esprits les plus divers ont recouru, pour sanctifier le clergé, au même moyen : l'institution communautaire ; c'est dire que son efficacité leur paraissait incontestable. Ainsi au siècle dernier, Mgr Dupanloup et le cardinal Pie ; ainsi au xvie siècle, S. Philippe Néri et S. Charles Borromée.

Exécuteur pour son diocèse des décrets du Concile de Trente, S. Charles avait à réformer le clergé de son diocèse. Il se mit donc à l'œuvre, et par un effort constant vers la sainteté personnelle, et par des institutions opportunes destinées à lui permettre de se tenir en contact aussi intime que possible avec ses collaborateurs dans l'œuvre de la Rédemption. Tout cet ensemble est à proprement parler la vie commune : une vie de collaboration poussée aussi loin que possible entre l'évêque, pasteur suprême, et ses coopérateurs ; saint, il les sanctifie et par eux il sanctifie les âmes.

Sa sainteté est une conviction, nourrie par la méditation et en particulier celle des exemples laissés par les saints évêques de Milan qui l'ont précédé.

Elle est aussi une réalisation : ascétisme rigoureux, application consciencieuse à la tâche, charité pour Dieu et pour les âmes. Aussi aurait-il pu dire, comme S. Paul, au troupeau dont il avait la charge : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ. »

Puis, progressivement, selon les proximités, S. Charles s'efforce de sanctifier ceux qui vivent dans son rayonnement. Il organise sa *maison épiscopale* comme un vrai monastère, dont sortirent de nombreux personnages fervents et qui édifia tout le diocèse. Un essai de réforme du *chapitre cathédral,* auquel il aurait voulu persuader de mener avec lui la vie commune, n'aboutit malheureusement pas ; qu'il eût été beau de voir au centre du diocèse cette vie commune de l'évêque et de son clergé, dont tant de ses prédécesseurs avaient donné l'exemple aux jours anciens ! Les vieilles habitudes contractées dans le siècle ayant empêché les chanoines d'accepter ce magnifique projet, S. Charles décide d'établir un Institut communautaire de prêtres à sa dévotion : les *Oblats de Saint Ambroise.*

Ce sont des clercs et prêtres qui s'offrent à l'évêque pour vivre en commun sous sa conduite, et selon une règle facilitant la pratique des conseils, et pour exercer toutes les fonctions ecclésiastiques dans l'intérieur du diocèse. Missionnaires diocésains, curés, professeurs, ces communautaires sont à la disposition de l'évêque pour toute besogne à son gré. Cette création eut un grand succès : les Oblats existent toujours sous le nom d'*Oblats de Saint Charles ;* et tant qu'il appartint au diocèse de Milan, S. S. Pie XI en fit partie ; l'on est sans doute en droit d'attribuer à ce fait la sympathie si éclatante qu'il manifeste à l'égard de la vie commune.

Huit *séminaires,* appropriés à tous les besoins des aspirants au sacerdoce (et à la correction des ecclésiastiques délinquants), forment bientôt des centres communautaires destinés à la préparation des clercs.

Des visites, des synodes, des organisations régionales, permettent à l'évêque de *collaborer* étroitement avec son clergé.

Plein d'estime pour les *religieux,* mais conscient de sa responsabilité à leur égard, S. Charles

veilla toujours étroitement à ce qu'ils fussent fidèles à leur règle et à leurs vœux.

Enfin sa sollicitude s'étendit aux divers diocèses de sa *province,* en particulier par le moyen de fréquents synodes.

Ce qu'il faut retenir de la vie de S. Charles, c'est la nécessité de la dévotion à l'évêque. C'est sur ce point, semble t-il, que l'esprit de la réforme de Trente, dont par ailleurs les résultats sont si profonds, doit être poussé à produire ses ultimes effets. Malgré certains beaux textes, comme par exemple celui de M. Olier sur la vie divine que nous communiquent les « saints prélats, » nous ne sommes peut-être pas assez convaincus de l'importance capitale qu'il y a pour les prêtres à puiser leur perfection sacerdotale à sa source directe, l'épiscopat diocésain L'idéal paraît bien être l'organisation, autour de l'évêque, du *presbyterium* comme « coopérative de perfection sacerdotale. »

II. LA VIE COMMUNE DANS LE PRÉSENT. — 1° Quelques détails de *pratique*.

La discussion de l'après midi, en particulier, permit de mettre en pleine lumière certains détails utiles de la pratique de la vie commune.

Comme le fit remarquer M. le chanoine Thellier de Poncheville, qui avait tenu à venir donner par sa présence une nouvelle marque de sa grande sympathie pour l'idée et pour les communautaires, il faut une *formule souple et diocésaine ;* « un chef dans une communauté centrale, des groupes reliés au centre, et des isolés reliés aux groupes. » Cette disposition permet en effet de tenir compte des diverses nécessités locales et personnelles.

Une difficulté qui arrête souvent les fondations désirées par l'autorité, est le *manque de chefs*. Mgr Roland Gosselin fait observer que l'on trouve dans les maisons d'éducation des chefs ayant l'expérience de la vie commune. Et l'on cite plusieurs exemples.

Une difficulté dans certains pays peut être l'obligation imposée par la municipalité de donner un curé résidant, sous peine de retirer la jouissance du *presbytère*. Cette difficulté est à mettre en balance, dans les cas concrets, avec les avantages du groupement ; en outre, les assistantes paroissiales résidantes, dont le nombre se répand, permettent de faire un travail apostolique considérable.

Du point de vue des préférences personnelles des prêtres pour tel ou tel genre de *spiritualité,* Mgr Roland-Gosselin fait une déclaration très explicite :

« Je bénis la vie commune qui permet aux prêtres de trouver entre eux le réconfort et le soutien dont ils ont besoin. J'encourage aussi les prêtres à s'affilier, s'ils le désirent, à l'Union Apostolique, à la Société de S. François de Sales. ou à une organisation à vœux qui leur donneront de l'aide. Tous ces moyens de sanctification et d'autres encore leur fourniront de quoi alimenter leur zèle et leur ministère. Je voudrais donc que, tout en cherchant à pénétrer l'esprit de l'Eglise, qui est que le prêtre cherche son centre et l'aliment de sa vie spirituelle dans son évêque, ils se sentent à l'aise pour adjoindre, s'ils le veulent, à la vie commune tel ou tel moyen auxiliaire de sanctification. »

Ces superpositions permettent de tenir compte des légitimes préférences spirituelles de chacun.

Les *séminaristes* présents à la réunion posent certaines questions et font part des difficultés qu'ils rencontrent dans leur essai de propagande communautaire auprès de leurs confrères.

Une première difficulté vient de ce que la vie commune paraît à plusieurs impossible à cause des frictions de caractères.

En outre, beaucoup de séminaristes, surtout ceux qui ne sont pas des vocations tardives, ont le désir de l'absolue liberté dans le ministère.

Enfin, on a souvent le désir d'avoir sa famille avec soi.

On donne réponse à toutes ces objections. Les règles communautaires sont assez souples pour tenir compte des justes désirs, et l'esprit surnaturel et apostolique qui est l'indispensable base de la vie commune permet d'adoucir les petits sacrifices qu'elle demande. En réalité, les communautés sont des centres épanouissants de joie spirituelle et même de gaîté.

Il reste que des cercles d'études communautaires et des lectures spirituelles sur la vie commune sont hautement désirables dans les grands séminaires pour préparer la mentalité des jeunes à entrer en communauté, le cas échéant. D'ailleurs, il y a dans toute la France un progrès en ce sens d'année en année, et l'autorité des séminaires se montre de plus en plus favorable à la vie commune.

2° Les *bienfaits* de la vie commune. — Trois témoignages autorisés sont donnés de ces bienfaits.

Au cours du banquet, Mgr Roland-Gosselin prononça un toast consacré principalement à dire toute la satisfaction que lui donnaient les groupes communautaires de son diocèse :

« Ils font ma joie et mon édification. J'ai pu voir souvent mes communautaires à loisir lors des réunions générales en un centre, causer avec eux en toute simplicité... Au cours des tournées pastorales, j'ai eu l'occasion de visiter nombre de paroisses desservies par les communautés ; il ne faut certainement pas exagérer le culte de la résidence du curé dans sa paroisse : telle paroisse, jadis desservie par un très bon prêtre résidant, a pris un essor considérable depuis qu'elle demeure desservie à partir d'un centre... »

Et Monseigneur donne des détails et des précisions.

En une improvisation magnifique et émouvante, M. le chanoine Thellier de Poncheville dit qu'il était heureux d'avoir l'occasion de remercier les communautaires pour l'œuvre qu'ils avaient entreprise et dont, prédicateur de retraites pastorales, il savait, par les confidences sacerdotales

qu'il avait recueillies, toute la grandeur. Aux grandes tristesses de l'isolement, la vie commune donne un remède d'une efficacité singulière. En outre, les séminaristes, souvent anxieux et tentés d'abandonner le service, pourtant nécessaire, des diocèses, pour aller demander aux Ordres religieux un soutien qui n'est pas préparé pour tous, trouveront en elle le cadre qu'ils désirent. Il faut donc faire un effort persévérant pour multiplier les fondations.

Enfin, parmi les lettres des six archevêques et évêques empêchés de venir à la réunion (par les retraites pastorales ou le congrès de Strasbourg) citons celle de Mgr Choquet, évêque élu de Langres :

«... Dites bien à tous vos prêtres qu'un ancien communautaire, le nouvel évêque de Langres, croit que là est la vraie formule de la vie sacerdotale, le vrai moyen pour le prêtre d'associer pleinement la vie de prière et la vie d'apostolat. Heureux les prêtres qui peuvent réaliser la communauté ! Heureux les diocèses où cette vie commune s'établit ! Plus heureux encore les évêques qui peuvent et qui savent trouver, chez leurs prêtres vivant en commun, leurs meilleurs et plus fidèles collaborateurs ! .. »

§ 3. — *Vers l'avenir de la vie commune*

Il reste à voir comment se dessine l'avenir du mouvement communautaire. C'est ce qu'a indiqué un rapport de M. le chanoine Chalve, supérieur de la communauté de Miramas (diocèse d'Aix).

I. — Le mouvement communautaire doit d'abord *utiliser* tous les courants confluants et tous les faits qui sont déjà des amorces de réalisation.

1° *Courants d'idées :* il faut mettre en valeur les idées-forces qui ont déjà, traditionnellement, leur résonance dans la généralité des âmes sacerdotales : doctrine de l'Ecole française sur le sacerdoce de Jésus-Christ ; doctrine du sacerdoce épiscopal ; doctrine du Corps Mystique du Christ. Il faut creuser ces idées et surtout en vivre.

2° *Organisations d'entr'aide sacerdotale :* elles résultent des mêmes besoins que la vie commune et les résolvent plus ou moins complètement par des moyens qui, la plupart du temps, sont parallèles ou superposables à ceux qu'emploient les communautés.

3° *Faits* ou *institutions* qui sont des *amorces* de vie commune : il y a nombre d'indices de *vita in communi* ou de *vita de communi* dans l'organisation ecclésiastique actuelle. Il s'agit de les développer et de les ramener explicitement à la norme.

Lentement, par la pression même des événements, Dieu fait l'éducation communautaire du clergé. N'est-il pas permis de voir clair et de travailler dans le même sens ?

II. — Il faut aussi *prendre conscience des besoins nouveaux* ou renouvelés pour essayer de leur donner, dans le sens de la vie commune, des solutions normales.

1° La *pénurie de prêtres* se fait de plus en plus douloureusement sentir. On songe dès lors de plus en plus, dans l'épiscopat, à grouper les toutes petites paroisses rurales et à les confier à des prêtres vivant en commun. On commence aussi à instituer des communautés de prêtres itinérants pour les missions et remplacements occasionnels. Il y a avantage, au lieu de faire des groupements passagers de prêtres et des groupements sans lien entre eux, à les établir nettement sur le plan diocésain.

2° *Coordination* des *mouvements spécialisés* et de l'*action paroissiale*. L'enquête de l'*Union des Œuvres* et de la *Vie Spirituelle* pose le problème et parle de la « véritable gêne » qui existe parfois entre les deux courants.

Il y a en fait un clergé diocésain spécialisé dans les œuvres. C'est dire que l'organisation de l'Action catholique remet au premier plan l'action apostolique de l'évêque, bien avant et bien audessus des préoccupations administratives : « l'apostolat des fidèles sous la direction de la hiérarchie, c'est-à-dire d'abord du hiérarque, du chef sacré. »

Or, non seulement l'évêque agit, mais il a autour de lui un nouveau clergé cathédral, des sortes de chanoines non plus seulement de la stalle, mais de l'action. Et le plein rendement de cette action sacerdotale, qui est supra-paroissiale (car c'est l'action déléguée de l'évêque), suppose nécessairement une communauté d'action, dont l'évêque est le chef et l'animateur, et ensuite le resserrement moral de tout le clergé pastoral autour de l'évêque.

Il semble bien que l'église diocésaine est en voie de retrouver sa vitalité primitive, et le clergé se doit de retrouver sa dévotion filiale à l'évêque, sûr moyen d'une vie plus sainte et d'un apostolat plus fécond. Or, c'est là le germe de la vie commune.

3° *Aspirations des jeunes* au séminaire et dans le sacerdoce. Il y a chez eux une incontestable poussée d'esprit évangélique et apostolique. Et ces aspirations dans plusieurs séminaires s'orientent nettement vers la vie commune comme moyen de réaliser cet idéal. On rencontre parmi les jeunes prêtres des groupes d'attente communautaire officiellement organisés ou de forme simplement amicale. Ces jeunes, et les évêques, attendent des chefs.

On voit aussi des jeunes gens de *vocation tardive,* désireux de cultiver, en équipe, un haut idéal sacerdotal. Ils voudraient en faire le moteur d'une sorte de mouvement spécialisé qui les unirait dans le même élan avec leurs frères en vocation sacerdotale ; ils se sont définis des besognes : une vie personnelle plus intense, un effort pour le recrutement dans leur milieu de jeunesse, la prière d'intercession pour l'action de mouvements spécialisés ; ils ruminent l'établissement de techniques appropriées. Ils voudraient, sous le contrôle des supérieurs, mettre en commun leurs

aspirations pour vivre moins passivement leur vie du séminaire et se préparer activement à une vie sainte et dévouée. C'est nettement encore, même sans le mot, une orientation communautaire.

Ayons donc foi dans notre mouvement. Relevons en toutes les préformations, donnons-leur leur plein sens, tirons en toutes les conséquences vitales. Appuyons-nous sur les désirs convergents du peuple chrétien, qui veut un clergé saint et uni, des jeunes et des prêtres, qui veulent vivre pleinement leur sacerdoce, des évêques, qui savent les vœux de l'Eglise pour la vie commune. Sollicitons humblement et avec persévérance la grâce de Dieu, qui seule peut faire porter des fruits aux germes qu'elle a semés.

Au salut de clôture, dans la crypte de la Basilique de Montmartre, les communautaires se consacrèrent au Cœur Sacerdotal de Jésus, après une émouvante allocution de Mgr Chaptal : Dieu veuille mener à son terme cette œuvre qu'il paraît bien avoir inspirée, encouragée et soutenue jusqu'à présent !

H. de G., *prêtre communautaire.*

LITURGIE

Q. — Avant la loi de Séparation, la maison ecclésiastique d'éducation à laquelle j'appartiens avait comme fête patronale la fête de la Sainte Famille.

Fermée lors de l'exécution de la loi susdite, démolie dans la suite, mais reconstruite après la guerre et enfin réouverte, cette maison n'a cependant plus vu se célébrer sa fête patronale d'antan.

1° Ne pouvons-nous pas renouer la tradition relative à cette fête ?

2° Si oui, qui est-ce qui sera tenu ici à faire l'office de la Sainte Famille sous un rite supérieur, et à quel jour cet office devra-t-il être célébré ?

3° *Quid,* si la tradition dont il s'agit ne pouvait être reprise par nous ?

R. — Avant d'aborder une à une vos trois questions, il ne sera pas inutile de rappeler quelques points de droit liturgique concernant l'objet de celles-ci.

Le fait qu'une personne divine, un mystère ou un saint a donné son nom à une maison religieuse, à un séminaire ou à un collège, n'est pas à lui seul un motif suffisant pour que là on en puisse célébrer légitimement la fête sous le rite attribué par les rubriques à celle du patron principal de la localité [1] ou du titulaire d'une église [2].

Il en serait autrement si cette personne divine, ce mystère ou ce saint était en même temps le titulaire ou le vocable de l'oratoire principal de l'établissement [3]. La fête devrait alors en être célébrée chaque année sous le rite double de

[1] C'est-à-dire du municipe ou de la commune.

[2] A cet égard, le titulaire d'un oratoire public ou semi-public a les mêmes droits et privilèges.

[3] Cet oratoire est sans doute semi-public. (Cf. *Codex,* can. 1188, § 2, 2°).

1re classe avec octave commune. (Cf. Nouv. rubr. du Bréviaire, *Duæ tabellæ... : Duplicia I classis primaria).* — Or, le titulaire d'une église ou d'un oratoire public ou semi-public est désigné et canoniquement constitué dans l'acte même de la consécration ou de la bénédiction solennelle [1] de cette église ou de cet oratoire (Cf. S. R. C., 5 juin 1899, n. 4025, V ; 14 mars 1903, n. 4110).

En raison même de son principe, la qualité de titulaire est si intimement liée au caractère sacré de l'édifice religieux qu'elle en dépend totalement dans son existence canonique. Vienne ledit édifice à perdre sa consécration ou sa bénédiction, — v. g. par suite d'une destruction plus ou moins complète (cf. *Codex,* can. 1170), comme il est arrivé naguère dans la maison d'éducation à laquelle vous êtes attaché, — aussitôt son titulaire cesse d'exister comme tel, avec toutes les prérogatives liturgiques y afférentes. (Cf S. R. C., 27 févr. 1847, n. 2934, ad 1, *a;* 21 juillet 1855, n. 3033, ad 1 et 2).

Cela dit, voici nos réponses :

Ad I. Si, une fois reconstruit, l'oratoire principal de votre maison d'éducation a été, lui aussi, consacré ou solennellement bénit sous le vocable de la Sainte Famille, et seulement dans ce cas, il n'est pas douteux, d'après ce qui a été dit ci-dessus, que celle-ci y ait droit, comme autrefois, à une fête du rite double de 1re classe avec octave commune.

Ad II. *a)* Si votre nouvelle chapelle a véritablement pour titulaire, au sens canonico-liturgique du mot, la Sainte Famille, il n'y a pas que le directeur ou supérieur du collège ecclésiastique à être obligé de faire tous les ans l'office de cette dernière sous le rite double de 1re classe avec octave commune : la même obligation incombe également à tous les professeurs ou surveillants qui, engagés dans les ordres majeurs, ont été placés à poste fixe dans ce collège par l'autorité compétente et y demeurent [2]. A la vérité, celui des décrets de la S. C. des Rites (27 févr. 1847, n° 2939, ad. 3) que nous pourrions alléguer ici à l'appui de nos dires, ne vise explicitement que les grands séminaires [3] ; mais le cas dont nous nous occupons est évidemment analogue, et, partant, il ne saurait être résolu de manière différente [4].

b) A quelque jour qu'autrefois on ait célébré dans votre collège la fête de la Sainte Famille [5],

[1] De cette bénédiction — réservée — le formulaire se trouve au chapitre XXVII du titre VIII du Rituel romain.

[2] Des confesseurs venant de l'extérieur n'auraient pas à célébrer ledit office sous le rite double de 1re classe avec octave. (Cf. Mgr Callewaert, *De Breviarii romani liturgia,* n. 220)

[3] De vrai, il n'était question que d'eux dans le *dubium* soumis à la S. C. des Rites.

[4] « Revera, dit Mgr Callewaert, sacerdotes professores in collegiis nostris episcopalibus, vi nominationis suæ tenentur non tantum singuli docere determinatam materiam, sed etiam, duce principali, in solidum curare servitium liturgicum oratorii » *(Op. cit.,* n. 220, note 4).

[5] Avant d'être étendue à l'Eglise universelle et attachée au dimanche dans l'octave de l'Epiphanie, la fête de la Sainte Famille avait été fixée : *a)* d'abord au 3e dim. après l'Epiphanie (S. R. C., 14 juin 1893) ; — *b)* plus tard, au 19 janvier (S. R. C., 28 avril 1914).

cette fête est maintenant attachée, pour toute l'Eglise latine, au dimanche dans l'octave de l'Epiphanie [1], duquel elle partage désormais les prérogatives et privilèges liturgiques aussi bien que les vicissitudes [2].

Quant à la solennité extérieure de cette même fête, vous savez qu'un indult accordé le 18 novembre 1934, pour cinq ans, à tous les diocèses de France sur la demande de Mgr Chollet, permet de transférer au besoin [3] cette solennité au 2e dimanche après l'Epiphanie [4].

Ad III. Supposé que, tout bien examiné, la Sainte Famille ne pût être regardée comme le vrai titulaire de la nouvelle chapelle de votre collège, il vous resterait, — sauf indult particulier, — à vous contenter d'en célébrer la fête sous le rite double majeur qui lui est assigné dans le calendrier de l'Eglise universelle. Vous auriez d'ailleurs la faculté d'en transférer au besoin la solennité extérieure jusqu'au 2e dim. après l'Epiphanie, comme il a été dit plus haut.

Q. — Mes prônes du dimanche ont à présent pour objet la liturgie. Le Cours que vous avez publié dans l'*Ami du Clergé paroissial* m'est pour cela d'un très grand secours. Cependant, il est une question que je regrette de n'y avoir pas vu traiter et qui, d'autre part, n'est envisagée qu'indirectement dans le *Cérémonial romain* de Mgr de Conny, puisque là elle ne concerne que les membres du clergé groupés dans le chœur. C'est la question des diverses attitudes que les fidèles ont à prendre dans l'église lorsqu'ils y assistent soit à des offices publics (v. g. à la grand' messe, aux vêpres chantées, etc.), soit à une messe basse.

Quand est-il nécessaire, (ou, tout au moins, convient-il) qu'ils se tiennent alors à genoux, debout, assis, inclinés, etc. ?

A mon humble avis, il importe que, dans une communauté comme celle dont je suis le chapelain, les bonnes règles liturgiques soient exactement observées non seulement par les religieuses elles-mêmes, mais aussi par leurs pensionnaires.

C'est pourquoi je demande à l'*Ami* de vouloir bien m'instruire d'une manière précise à ce sujet, afin qu'à mon tour je sois en mesure de donner à la communauté susdite des indications utiles et fondées.

R. — Si notre consultant avait eu à sa disposition la collection des vingt quatre dernières années de l'*Ami* (partie de la « Doctrine »), il aurait pu, en la feuilletant avec un peu d'attention, y trouver esquissés en plus d'un endroit, notamment dans le no du 19 février 1925 (p. 128) [5], les principaux éléments de la réponse à la question intéressante qu'il nous adresse.

Nous allons essayer de lui donner brièvement cette réponse. Pour cela, nous envisagerons successivement l'assistance des fidèles : *a)* à la grand' messe et aux offices chantés ; *b)* à la messe basse.

I. Grand'messe et offices chantés. — Il est grandement à souhaiter que, dans nos églises ou chapelles, les fidèles, quels qu'ils soient, ne se contentent plus d'assister en simples spectateurs muets et passifs, aux cérémonies publiques du culte catholique, mais que, de plus en plus, ils prennent une part active à ce culte, où, selon le mot de Dom Gréa [1], « l'assistance du peuple commande toutes les autres. »

Comment les fidèles participeront-ils activement aux cérémonies de l'Eglise ?

Ils le feront d'abord, comme le veut le Souverain Pontife [2], en prêtant leur concours effectif et régulier à l'exécution de ceux des chants sacrés qui incombent à l'assemblée chrétienne tout entière. « Rien de mieux, dit Mgr Lalieu [3], que cette harmonieuse fusion des cœurs et des voix dans les mélodies grégoriennes. »

« Rien de mieux..., » et pourtant cela ne suffit pas. De vrai, ce n'est pas uniquement par des paroles dites ou chantées que se traduisent les sentiments de l'âme, mais encore en même temps, et presque nécessairement, dans l'attitude extérieure. De là le cérémonial précis et uniforme que l'Eglise a imposé à ses clercs pour leur assistance chorale aux fonctions liturgiques [4]. Or, il est, pour le moins, de haute convenance que les fidèles n'y demeurent pas étrangers, mais qu'au contraire ils montrent leur union étroite de foi et de dévotion avec le clergé, par une parfaite conformité d'attitude rituelle avec lui [5]. « Quel beau spectacle, écrit M. l'abbé Bourceau [6], que celui d'une pieuse assemblée, animée de la même foi à la réalité des mystères qui s'opèrent sous ses yeux, mue par le même besoin de manifester cette foi, inclinée aux mêmes gestes d'adoration, et conformant avec ensemble son attitude extérieure aux sentiments intimes de sa piété ! »

Notre consultant n'attend certainement pas de nous que nous entreprenions de décrire ici en détail l'attitude à observer uniformément par l'assistance, clergé et peuple, dans les fonctions sacrées : une telle entreprise serait, certes, hors de proportion avec l'espace dont nous disposons. Nous bornant donc à quelques remarques touchant la tenue des fidèles à la grand'messe et aux vêpres solennelles ou chantées, nous le renvoyons

[1] S. R. C., 26 octobre 1921. (Cf. *Ami* 1921, p. 712).

[2] Ainsi, lorsque le 13 janvier tombe un dimanche, l'office de la Sainte Famille est anticipé au samedi 12 avec la mémoire occurrente du dimanche dans l'octave de l'Epiphanie. (Rubr. spéciale du Bréviaire).

[3] V g. quand la solennisation de la fête de la Sainte Famille est empêchée en son jour propre par la solennité transférée de l'Epiphanie.

[4] Cf. *Ami*, couvertures jaunes, 1934, p. 400, col. 1.

[5] Cf. *Ami* 1911, p. 800 ; — 1914, p. 447 ; — 1925, p. 207.

[1] *La Sainte Liturgie*, l. II, 2e partie, ch. III, § I.

[2] « Pernecesse est ut fideles, non tanquam extranei vel muti spectatores, sed penitus liturgiæ pulchritudine affecti, sic cærimoniis sacris intersint... ut vocem suam sacerdotis vel scholæ vocibus, ad præscriptas normas, alternent. » (S. S. Pie XI, Const apost. *Divini cultus*, du 20 déc. 1928, IX. — Cf. *Ami* 1929, p. 161 164).

[3] *La Messe*, 2e édit., p. 52.

[4] Sur la raison d'être des diverses attitudes dans les assemblées saintes, voir de Conny. *Les cerémonies de l'Eglise expliquées aux fidèles*, p. 86 94.

[5] Cf. Paris de Grassi (Cité par Catalani, *Cœremoniale episcoporum, etc*, l. I, c. XVIII, § VII, n. 1) ; — Bourbon, *Petit cérémonial paroissial*, n. 454 et 732.

[6] *La Messe*, 2e édit., p. 213.

pour le reste à l'excellent *Manuel de Liturgie* du P. Hægy [1].

La conformité d'attitude du clergé et du peuple dans les cérémonies célébrées à l'église admet certaines réserves que voici :

a) Il est bien entendu que, v. g. à la messe capitulaire célébrée dans une église cathédrale, le peuple ne saurait s'autoriser de l'exemple des chanoines, — qui, au commencement de la messe, se tiennent debout durant les prières préparatoires dites « de la confession » et qui restent également debout pendant la bénédiction du célébrant à la fin de la messe, — pour se comporter de même. Ce serait aller contre des prescriptions liturgiques formelles [2].

b) Dans un certain nombre d'églises, alors que le clergé demeure assis (sauf à Noël et le jour de l'Annonciation de Notre-Dame) au moment où, dans le Symbole, on chante le verset *Et incarnatus est*, il est d'usage que les fidèles s'agenouillent pour le chant de ce même verset. Ils peuvent continuer d'agir ainsi.

c) Dans beaucoup de régions de France, la coutume existe depuis longtemps, pour les fidèles, de se tenir à genoux à certains moments de la messe solennelle ou chantée durant lesquels le clergé est debout : v. g. entre la consécration et le *Pater*, et depuis le commencement du premier *Domine, non sum dignus* jusqu'après la communion. Cette coutume, qui n'a rien que de louable [3], peut assurément être conservée [4].

d) A l'offertoire de la messe solennelle, si le clergé s'assied après l'encensement du chœur, les fidèles, eux, doivent rester debout jusqu'à ce qu'ils aient été encensés.

e) En ce qui concerne l'assistance aux vêpres solennelles ou chantées, nous n'oserions pas blâmer les fidèles si, tout en se conformant pour le reste aux mouvements du chœur, ils ne se levaient pas à l'intonation des antiennes, à moins que celle-ci ne fût faite par le célébrant ou l'hebdomadier [5].

II. Messe basse. — En assistant à la messe basse, dit Bourbon [6], on est debout pendant les deux évangiles. Il serait à désirer que, durant tout le reste de la messe, on se tînt à genoux, ainsi que

[1] De ce manuel M. Adr. Fortescue *(The ceremonies of the roman rite*, 3e édit.) fait très grand cas.

[2] Cf. Rubriques générales du Missel, tit. xvii, n. 5 ; — Cérémonial des évêques, l. II, c. viii, n. 32 ; — S. R. C., 7 déc. 1630, n. 550, ad 2 ; 23 mars 1641, n. 746 ; 13 mars 1700, n. 2048, ad 7.

[3] On n'en saurait dire autant de l'habitude qu'ont prise certaines personnes, d'ailleurs valides, de s'asseoir depuis le commencement du *Pater* jusqu'au moment de la communion. Ces personnes, fait observer M. l'abbé Bourceau, manquent évidemment de respect à la divine Victime présente sur l'autel, et font preuve d'une foi mal éclairée, puisqu'elles semblent ne pas comprendre l'importance de la préparation à la communion. » *(Op. cit.*, p. 212).

[4] Cf. Bourbon, *Introduction aux cérémonies romaines*, p. 220, n. 307.

[5] Cf S. R. C., 12 juillet 1892, n. 3781, ad 2 et 3.

[6] *Petit cérémonial paroissial*, n. 37.

le demande la rubrique [1]. On sera à genoux, au moins pendant les prières du commencement de la messe, depuis le *Sanctus* jusqu'au *Pater* [2], et pendant la bénédiction du prêtre [3].

Q. — Depuis quand existent les cérémonies particulières qui, avant le décret *Quam singulari* du 8 août 1910, marquaient chez nous dans toutes les paroisses, si je ne me trompe, le jour de la Première Communion, et que, du reste, même après la promulgation de ce décret, on s'est efforcé presque partout de conserver tels quels pour le jour de la communion dite « solennelle » des enfants ?

R. — Dans son excellent ouvrage intitulé *Les Sacrements, histoire et liturgie* [4], M. l'abbé Villien s'est précisément posé une question analogue. Voici le préambule de la réponse qu'il y donne et dont nous serons heureux de nous inspirer plus d'une fois dans la nôtre :

« A diverses reprises, des autorités notables, que l'on avait motif de croire bien informées, ont affirmé que nos rites solennels de la Première Communion dataient du commencement du xixe siècle ou de la fin du précédent. Il est possible qu'à cette époque on ait complété sur quelque point ou, mieux, étendu à plus de diocèses les solennités anciennes ; mais celles-ci dataient, en plusieurs de leurs parties, de beaucoup plus haut. Nos usages sont vénérables et par le sentiment qui les inspire et par leur ancienneté... Inaugurés en France, [ils] n'ont atteint leur plein développement et ne se sont bien perpétués qu'en France ou dans les pays de langue française [5]. »

I. — L'institution, dans les paroisses, d'une solennité particulière pour la Première Communion générale des enfants, avec les principaux usages religieux qui, chez nous, ont contribué dans une large mesure à rendre cette solennité à la fois si imposante et si touchante, paraît remonter au temps de S. Vincent de Paul. Peut-être même estelle due à l'initiative et au zèle de ce saint. Il voulait, en effet, qu'à la fin de chacune des missions paroissiales prêchées par ses prêtres, on fît communier tous ceux des enfants de la paroisse qui étaient jugés avoir pour cela une instruction et des dispositions suffisantes, et que l'on donnât à la cérémonie un caractère capable de produire sur les communiants et sur l'assistance ellemême [6] une impression salutaire et durable. De

[1] « Circumstantes autem in missis privatis semper genua flectunt, etiam tempore paschali, præterquam dum legitur evangelium. » (Rubr. gén. du Missel, tit. xvii, n. 2). — Notons cependant que, selon quelques auteurs, v. g. de Herdt *(S. Liturgiæ Praxis*, t. i, n. 146), cette rubrique n'est que directive pour les fidèles qui assistent à la messe basse.

[2] Rappelons qu'il serait inconvenant de se tenir assis du *Pater* au *Domine, non sum dignus*.

[3] Les fidèles doivent aussi être à genoux pour, aussitôt après la messe basse, réciter avec le célébrant les prières prescrites par Léon XIII et maintenues par ses successeurs.

[4] Gabalda, Paris, 1931.

[5] *Op. cit.*, p. 134-135.

[6] « C'est un des principaux moyens que nous ayons, — disait à ce propos S. Vincent de Paul, — pour toucher les personnes plus âgées qui ont le cœur dur et

là, l'adoption d'un certain nombre de pratiques pieuses appropriées au but que l'on se proposait : réunions catéchistiques des enfants durant la mission ; exhortation spéciale la veille du grand jour ; le jour même de la communion, exhortation immédiatement avant celle-ci, puis, le soir, après vêpres, procession du Saint-Sacrement, dans laquelle les jeunes communiants prenaient rang et marchaient deux à deux, un cierge à la main ; après quoi, brève allocution et chant du *Te Deum ;* enfin, le lendemain matin, messe d'actions de grâces, suivie assez souvent d'une exhortation à la persévérance [1].

A la vérité, il n'y eut tout d'abord que des essais isolés, plus ou moins semblables. Peu à peu, cependant, ils se multiplièrent, devinrent même parfois l'objet de prescriptions diocésaines formelles, et, s'uniformisant dans leurs grandes lignes, finirent par constituer, au plus tard au commencement du xviii^e siècle, une sorte de coutumier ou de cérémonial national, — encore usité communément à l'heure présente [2], — pour la solennité de la première communion des enfants.

Entre temps, ce cérémonial avait subi certaines modifications de détail et s'était également enrichi de quelques additions opportunes. Ainsi v. g. les réunions catéchistiques dans lesquelles, primitivement, les enfants trouvaient une préparation prochaine au grand acte qu'ils devaient bientôt accomplir, furent remplacés par les pieux exercices d'une retraite spirituelle de courte durée ; la procession de l'après midi du jour de la communion cessa d'être une procession eucharistique [3] ; enfin on eut l'heureuse idée de faire faire ce jour-là aux premiers communiants la rénovation publique des engagements pris autrefois en leur nom au saint baptême [4], puis une consécration de leurs personnes à Notre-Dame [5].

II. — Du *costume* traditionnel que les enfants portent généralement en France pour leur première communion solennelle, nous ne dirons qu'un mot.

Ce costume (robe blanche pour les filles, brassard blanc sur les vêtements ordinaires pour les garçons) est, semble-t-il, d'introduction plus récente que les autres particularités religieuses rappelées ci-dessus. De vrai, il n'en est fait mention, que nous sachions, dans aucun des documents relatifs à la solennité de la première communion qui nous viennent des xvii^e et xviii^e siècles [1]. L'un de ces documents, — savoir, un règlement établi en 1750 par Mgr de Montillet, archevêque d'Auch [2], demande seulement que, le jour de la communion, les enfants soient « décemment et modestement habillés. »

D'autre part, la coutume de parer de vêtements blancs les premières communiantes devait, sans doute, être déjà fort répandue dans notre pays au commencement du xix^e siècle. Nous n'en voulons pour preuve que les lignes suivantes du *Génie du christianisme,* dont la première édition date de 1802 : « C'est à douze ans, c'est au printemps de l'année, que l'adolescent s'unit à son Créateur... De jeunes filles *vêtues de lin* et des garçons parés de feuillages (!) marchent sur une route semée des premières fleurs de l'année : ils s'avancent vers le temple, en répétant de nouveaux cantiques ; leurs parents les suivent ; bientôt le Christ descend sur l'autel pour ces âmes délicates [3]. »

obstiné, lesquelles se laissent vaincre à cette dévotion des enfants et du soin qu'on prend après eux. » (Cité par M. P. Coste, dans *Le grand saint du grand siècle, Monsieur Vincent,* Paris, Desclée. 1932, t. iii, p. 35).

[1] Cf. Villien, *op. cit.,* p. 142-146 ; — Coste, *op. cit.,* t. iii, p. 35-36.

[2] « Le décret *Quam singulari,* qui a condamné la coutume de trop retarder la première communion, n'a pas condamné les solennités dont nous entourions ce grand acte de la vie chrétienne. » (Villien, *op. cit*, p. 133.

[3] Il ne paraît pas opportun de faire revivre, dans la circonstance, la procession du Saint Sacrement. En tout cas, ce ne pourrait être qu'avec une permission expresse de l'Ordinaire, et à la condition d'y observer toutes les prescriptions liturgiques.

[4] Cette rénovation se fait aussi maintenant dans plusieurs diocèses d'Italie.

[5] Le « rite » de la consécration des enfants à la T. S. Vierge le jour de leur première communion est apparemment d'origine plus tardive que le reste.

[1] Un certain nombre de ces documents ont été cités textuellement ou résumés par M. Villien *(op. cit.,* p. 135-146). — Cf. Coste, *loc. cit.*

[2] Cf. Villien, *op. cit.,* p. 137.

[3] *Op. cit.,* 1^re partie, l. I, ch. vii.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

La Grande Chartreuse, par un Chartreux (nouvelle édition, refondue et mise à jour). — In-8 de xii-476 p. — B. Artaud, à Grenoble.

Voulez-vous faire une agréable promenade, voire un pieux pèlerinage, à la Grande Chartreuse ? Prenez ce livre, intéressant à tant de titres et qu'on ne peut ouvrir sans désirer le lire entièrement.

L'ouvrage est déjà ancien : la 1^re édition est de 1881. Il répondait alors à un désir maintes fois exprimé : « avoir un travail sur la Charteuse, écrit par un Chartreux, qui doit être plus à même que quiconque de donner des renseignements exacts sur l'histoire du monastère et la vie intime des religieux. »

Du livre composé avec tant de soin il y a plus de cinquante ans, rien ou presque rien n'a été changé quant au fond. L'histoire de la Grande Chartreuse a été mise à jour par l'addition d'un chapitre sur l'expulsion de 1903 et d'un autre sur la vie actuelle de la communauté à l'étranger. Il y avait aussi à mentionner la bulle *Umbratilem,* dont la date (8 juillet 1924) fera époque dans l'histoire de l'Ordre ; car elle est une approbation *in forma specifica* des Statuts cartusiens. Un mot rapide et discret indique les positions de l'Ordre dans les choses de la contemplation, si étudiées et discutées de nos jours par les différentes écoles.

La première partie, sur laquelle nous nous arrêtons plus longuement, concerne l'histoire de la Chartreuse et de l'Ordre. Cette histoire est divisée en trois périodes : des origines à la fin du schisme d'Occident ;

de la fin du schisme à la Révolution ; de la Révolution à nos jours. Au cours de ces périodes surgissent des noms qui sont autant de flambeaux éclairant la route : S. Bruno, fondateur, le Vén. Guigues, S. Anselme, Bernard de la Tour, pour les XII^e^ et XIII^e^ siècles ; Aymon d'Aoste, Jean Birelle, Hélisaire, Raynaldy, pour le XIV^e^. A tout instant, l'œuvre de Dieu semble arrêtée : ce sont des dévastations, des incendies, des pillages et, ce qui est plus terrible, parfois des schismes ; mais toujours la Providence suscite l'homme qui restaure, reconstruit, refait l'unité. Le grand schisme d'Occident crée une scission dans l'Ordre : les Chartreux allemands et italiens sont de l'obédience de Rome ; les français et les espagnols lient leur sort à celui du pape d'Avignon. Mais des deux côtés les Généraux cherchent, avec le plus sincère désir et la plus complète abnégation, à rétablir l'unité ; et en 1410 l'édifiante renonciation des deux Généraux permet la réunion des deux tronçons de l'Ordre sous la houlette unanimement acclamée de Jean de Griffenberg, de source allemande, mais de nationalité française. Puis l'histoire continue ou plutôt recommence avec une série quasi ininterrompue de dévastations, de pillages, d'incendies, mais aussi de reconstructions, dont la dernière, au XVII^e^ siècle, fut l'œuvre de l'illustre Dom Le Masson, ce Général qui tout en gouvernant son Ordre et en réédifiant la Grande Chartreuse, trouvait encore moyen d'écrire sur les sujets les plus divers, de reconstituer la bibliothèque et les archives, de préparer une nouvelle édition des Statuts et même d'installer une imprimerie au monastère : « Son savoir, son génie vaste, son érudition l'ont fait regarder dans l'Ordre comme une personne qui lui a fait le plus grand honneur. »

La Révolution s'abattit sur la Grande Chartreuse. Mais on admire comment les religieux surent lutter pied à pied pour conserver, dans la mesure du possible, malgré la dispersion de la plupart des moines, leurs œuvres et leur maison. Fin 1792, Dom Palluis, préoccupé de ce que deviendraient tant de domestiques et d'ouvriers, qui du jour au lendemain se trouveraient sans travail, osa adresser une supplique dans laquelle il proposait de « retarder de quelques mois la fermeture de la Grande Chartreuse afin de ne pas mettre tant de pauvres ouvriers sur le pavé à l'entrée de l'hiver » ; au cas où l'on rejetterait sa proposition, il « s'offrait comme administrateur, étant plus à même que tout autre d'être utile à la nation et aux habitants du pays. » Le Directoire du département accepta l'offre (un siècle plus tard, la troisième République devait se montrer moins avisée). Il fallut néanmoins, sous la pression des événements, abandonner le monastère ; la mort plana sur lui vingt ans, et ses ameublements intérieurs furent dispersés. Mais le 8 juillet 1816 marqua le retour des religieux et la restauration de la Grande Chartreuse.

Pourquoi faut-il que le début du XX^e^ siècle ait marqué le retour des persécutions ?... Mais ceci est de l'histoire contemporaine. Les 40 pages consacrées au récit du triste exploit qui chassa les Chartreux de *leur* Chartreuse ne sont pas inutiles : les jeunes générations seraient tentées peut-être d'oublier une iniquité que la France se doit de réparer : la Chartreuse doit être aux Chartreux ! D'ailleurs, dès maintenant, le mouvement de réparation est lancé ; il sera irrésistible. Dans la solitude dauphinoise, rien ne peut se substituer à une Chartreuse habitée, animée, vivifiée par des Chartreux.

Ce que sont les Chartreux dans leur vie religieuse, ce qu'ils furent et ce qu'ils seront encore dans l'avenir pour la région tout entière, les deux dernières parties du livre le redisent avec éloquence, et l'on ne peut tourner la dernière page sans ressentir une profonde sympathie à l'égard de ces « renoncés » volontaires qui ne disent adieu au monde que pour mieux se dévouer à autrui.

La liqueur — la fameuse liqueur ! — n'est qu'une industrie destinée à faire vivre le monastère et à lui permettre d'abondantes largesses en faveur des pauvres et des œuvres.

Les Oblats de S. François de Sales, par le R. P. DUFOUR. — In-12 de 160 p., avec plusieurs gravures hors texte, 5 f. 25. — Collection « Les Ordres religieux. » — Paris, Letouzey.

La Congrégation des Oblats de S. François de Sales s'inspire de l'esprit même du Saint. Sa fondation est relativement récente, puisque c'est le 12 octobre 1873 que Mgr Ravinet, évêque de Troyes, admettait dans la chapelle de son Evêché les sept premiers membres du nouvel Institut : MM. Brisson, de Plancy (Aube) ; Julien Gilbert, de Brienon (Yonne) ; André Perrot, d'Aprey (Hte-Marne) ; Célestin Rollin et son parent Jérôme Lambert, tous deux de Noidant-le-Rocheux (Hte-Marne) ; Jean Deshairs, de Mâcon ; et Joseph Lebeau, de Saron-sur-Aube (Marne).

Le P. Brisson est le fondateur, mais il a été soutenu et, peut-on dire, dans une certaine mesure guidé par une sainte femme, la Mère Marie de Sales Chappuis. L'œuvre était certainement d'inspiration divine ; d'ailleurs son développement rapide l'atteste. La charité, vertu préférée de S. François de Sales, doit animer les membres de la Congrégation : « En se plaçant sous le patronage de S. François de Sales, les Oblats se proposent de pratiquer les vertus sacerdotales et religieuses suivant la doctrine et l'esprit du saint docteur. Ils auront grandement à cœur de se sanctifier eux-mêmes, pour aider ensuite plus efficacement à la sanctification du prochain, par l'éducation chrétienne de la jeunesse, les missions en pays hérétiques et infidèles, et les différentes fonctions du saint ministère. »

Les Oblats se sont multipliés et ont multiplié leurs œuvres : six écoles en France (qui, hélas ! ne sont plus qu'un souvenir), sans compter les prédications, les patronages et les paroisses ; deux écoles en Grèce ; divers établissements en Autriche et en Rhénanie ; deux Vicariats apostoliques en Afrique australe, et de nombreuses fondations dans les deux Amériques. Preuves évidentes de la vitalité de la jeune Société, qui a l'avenir devant elle.

P. BESSIÈRES, S. J. — **Jésus et l'âme contemporaine.** *Conférences de la Primatiale de Bordeaux, Carême 1935.* — In-12 de 264 p., 10 f. — Paris, Editions Spes.

Nous eûmes bien souvent le plaisir de présenter à nos lecteurs des ouvrages du P. Bessières ; mais c'est la première fois, croyons-nous, qu'il publie un *Carême*. Ce *Carême*, à la Primatiale de Bordeaux, est une suite de conférences vraiment remarquables.

Leur cadre, c'est le cadre évangélique des paysages palestiniens, que le R. P. a contemplés dans un récent pèlerinage en Palestine et en Egypte. Il invite ses auditeurs à suivre Jésus-Christ enfant, comme lui-même l'a fait, afin de mieux comprendre les leçons qui jaillissent spontanément des événements et des personnages mêlés au drame divin. Il est difficile de résumer en quelques mots ces leçons sans nombre : c'est précisément un des charmes des conférences du P. Bessières de faire naître, au fil de la pensée, sans préparation apparente, et des incidents extérieurement les plus simples, les plus hautes et plus poignantes leçons. On retrouve ici, transposés sur un plan supérieur et avec tous les ménagements indispensables, la richesse d'imagination et le talent littéraire du romancier. C'est ainsi qu'au hasard des circonstances, le P. Bessières tire de la préparation à la venue du Messie, de sa naissance et des événements qui en furent la suite, d'admirables leçons touchant la primauté du spirituel,

la théorie chrétienne du pouvoir, la paix des peuples par l'Evangile, la réhabilitation évangélique de plusieurs valeurs méconnues par tous les paganismes (la femme, l'enfant, le travail, la pauvreté), le redressement évangélique d'autres valeurs détournées de leur fin (l'amour, la science, la force).

A la fin du volume, on trouve un commentaire du *Pater,* prière divine, prière sociale, qui est le texte même des conférences données aux hommes pendant la Retraite pascale : commentaire vigoureux, original, actuel de cette prière, bréviaire de notre foi et synthèse de l'Evangile.

La simple lecture de ces magnifiques conférences est déjà quelque chose de si émouvant, de si « prenant » pour l'âme disposée à entendre la vérité, qu'on ne s'étonne pas d'apprendre qu'à l'audition les applaudissements ont retenti à plusieurs reprises dans l'enceinte sacrée. C'est que l'éloquence du P. Bessières est si actuelle, elle se place avec tant d'exactitude, fond et forme, sur le plan des exigences et des aspirations de notre époque, que spontanément doivent se produire de telles réactions.

La conclusion générale de la 5e et dernière conférence a soulevé un véritable enthousiasme ; citons au moins un paragraphe :

« C'est la gloire de l'Eglise de nous rappeler, sans se lasser, « à notre propre cœur », qui est la grande conquête à faire, de nous convier à cette activité intérieure que notre superficialité abhorre, de nous redire : Les grands événements ne sont pas à la surface, mais dans les profondeurs. L'invention de la poudre, de la vapeur, de la T. S. F., le dernier gratte-ciel de cent trente étages, la grande Pyramide de Khéops, tout cela n'est rien, même pour l'avenir de la civilisation et le bonheur de l'humanité, auprès de ces grandeurs cachées dans les Nazareth du monde : la petite sainte de Lisieux ou le Curé d'Ars. Car chacun de leurs gestes nous dit avec l'inégalable éloquence de l'exemple : « Aime Dieu par-dessus tout et le prochain comme toi-même. » Or, la civilisation, c'est cela, rien que cela... Ce sera l'honneur du xxe siècle d'avoir redécouvert les grandeurs spirituelles, exhumé des ruines accumulées par le scientisme les fondations de la cathédrale spirituelle... »

H. Mathieu, S. J. — **Quelle est la véritable religion ?** — In-12 de 226 p., 8 f. — Paris, Editions Spes.

Dans cette solide apologétique de la religion chrétienne et de l'Eglise catholique, le P. Mathieu nous offre un heureux développement de sa précédente brochure : *Faut-il avoir une religion ?* (cf. *Ami* 1932, p. 58 des couv. jaunes).

Faut-il avoir une religion ? Toutes les religions se valent-elles ? Parmi les religions existantes, en est-il une qui soit vraiment d'origine divine ? Et s'il en est une, quelle est-elle ? Enfin, est-ce un devoir de lui appartenir ? Telles sont les questions vitales qui se posent à l'homme en face de sa destinée et des obligations que la créature raisonnable contracte à l'égard de Dieu.

Le livre du P. Mathieu y répond d'une façon vivante, actuelle, entraînante.

Sans doute les problèmes critiques, historiques, psychologiques que soulèvent ces questions ne peuvent être exposés et résolus en détail dans une brochure de 200 pages. On ne demandera donc pas à l'auteur ce qu'il n'avait ni l'intention ni la possibilité de donner. Ce qu'on trouvera ici, c'est la trame générale de la double démonstration, chrétienne et catholique, conduite avec une logique impeccable ; c'est l'ensemble des arguments fondamentaux, présentés avec force et conviction ; c'est surtout peut-être le choix judicieux d'innombrables citations et textes recueillis fort à propos et qui font de ce petit volume une mine très riche de documents précieux.

Prédicateurs et catéchistes y trouveront de quoi alimenter et rendre vivantes, actuelles et intéressantes leurs instructions. Répandu dans les milieux moyens, ce petit livre y fera impression et fortifiera les convictions.

M.-H. Lelong, O. P. — **La Messe vivante.** — In-8 de 236 p., 12 f. — Colmar, Editions *Alsatia.*

Si vous voulez savourer plus complètement l'art merveilleux que le P. Lelong a mis dans ses causeries radiodiffusées sur *La Messe vivante,* lisez d'abord avec beaucoup d'attention l'avant-propos : *De la radiophonie à l'Eucharistie.* Vous y retrouverez, entre mille choses intéressantes, l'histoire du P. Coughlin, ce prêtre d'Amérique qui connaît un succès « colossal » à la radio ; mais vous saurez surtout avec quel souci *d'atteindre* (mettez en ce mot la signification la plus large) l'auditeur, ces causeries ont été composées et prononcées. Il y a ici toute une technique nouvelle qui doit retenir l'attention de qui veut bien comprendre.

Cette technique trouve une application parfaite au cours du recueil. L'auteur (ou plutôt l'orateur) veut mettre à la portée de ses lecteurs et auditeurs les idées centrales du dogme catholique de la messe, avec les conséquences pratiques, disons vitales, qui en doivent résulter dans les âmes. A vrai dire, il y avait à tout ce programme un point de départ ardu : la vérité du sacrifice eucharistique, dogme bien austère pour un auditoire de T. S. F. Le R. P. en a senti la difficulté et, l'ayant surmontée le mieux possible, s'est excusé « de cette petite argumentation que certains ont peut-être eu de la peine à suivre. » Mais ce cap difficile une fois doublé, le reste va tout seul. L'orateur montre facilement que ce qu'on a coutume de considérer trop souvent comme un devoir ou une cérémonie, doit nous apparaître extraordinairement engagé dans l'intime de notre vie. Qu'on lise les causeries sur la première messe, la messe de première communion, la messe au village, la messe matinale, la messe conventuelle, la messe des morts, la messe des enfants, on verra à quel point la messe répond à toutes les exigences humaines et se mêle à nos occupations quotidiennes.

Chemin faisant, on aura recueilli, dans ces causeries qui ont l'entrain de véritables reportages, mille renseignements instructifs, mille observations et conseils utiles, qu'on n'oubliera plus.

Cet ouvrage, par là-même qu'il reproduit des conférences radiophoniques, a le souci constant de rester en liaison avec un public immense et varié. L'auteur a eu la volonté de ne rien dire qui puisse blesser les non-croyants ; il faut même espérer que ces causeries feront réfléchir plus d'un non-catholique de bonne foi, et surtout les catholiques tièdes et superficiels ; à beaucoup de fidèles convaincus, elles rendront du goût pour une réalité qui devrait être le grand réconfort de leur vie.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 4 septembris 1935.

Eug. Lindecker, ***Vic. gen.***

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

Je continue ma cure...

d'Urodonal chaque hiver, depuis que j'ai été débarrassé de mes rhumatismes et d'une sciatique tenace par ce bon remède.

L'Urodonal a été adopté par le Vatican et les Établissements Chatelain ont le brevet de Fournisseurs du Vatican.

La boîte (20 doses) **10 fr.** Ies ph[ies] des Chatelain. 2, r. Valenciennes, Paris

BON n° -

à nous retourner, pour recevoir, gratis et franco, l'ouvrage du Dr J.-G. Guignot : "Ce qu'il faut savoir pour se bien porter" :

LA PLUIE DE ROSES

ou le miracle de Sainte THÉRÈSE

Des pétales font une pluie de roses autour de la statuette en métal laqué, nuances : rose. or, bleu, blanc. Hautr 13 cm, 23,50 contre remboursement.

Le Chapelet de roses de Sainte-Thérèse est l'évocation du miracle. Les *Pater* sont des roses, les *Ave* sont des boutons.

Teinte ivoire-métal : 7 fr. 75, argent : 17 fr. Vermeil : 24 fr., plus 1 fr. 50 pour frais de poste.

Envoi contre remboursement

J. PRÉVOT, 4, rue St-Georges, NANCY (M.-et-M.).

Envoi franco du catalogue sur demande.

VITRAUX L. BALMET 25, Cours Berriat, GRENOBLE. Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (Voir le n° du 8 août de l'*Ami*).

BAS POUR PRÊTRES

demandez échantillons sans engagement ni frais à fabricant spécialisé **DEBORGHER**, 185, rue du Halot, TOURCOING.

Préciser laine ou coton et pointure en chaussures.

DESCLÉE DE BROUWER & Cie PARIS

Dom ILDEFONS HERWEGEN
Abbé de Maria-Laach

SAINT BENOIT

Traduit par A. ALIBERTIS et N. de VAREY

1 vol. in-18 de 252 p. et 3 ill. : **12 fr**
Edition sur Hollande : **25 fr.**

— **Une des plus riches et des plus séduisantes hagiographies de l'illustre patriarche.**

POLYCOPIEZ

AVEC " LA PIERRE HUMIDE "

NI PATE, NI MÉCANISME, NI ENCRAGE, effaçage instantané, 50 à 100 copies en plusieurs couleurs simultanément.

En vente chez votre PAPETIER et renseigts et catalogue à l'usine

St-MARS-la-BRIÈRE (Sarthe).

L'ENCENS VATICANUM

L'EGLISE prescrit que l'encens utilisé dans les cérémonies du culte doit être pur et que si, exceptionnellement, une autre matière peut être ajoutée, c'est le célébrant seul qui peut le faire et, dans ce cas, l'encens pur doit rester l'élément dominant du mélange.

(Ceremoniale Episcoporum, chapitre XVIII n° 3, Décrets de la Sacrée Congrégation des Rites).

On entendait exclure ainsi tout mélange préparé.

Or, l'encens qui est récolté par les indigènes sur les côtes de l'Arabie, de la Somalie anglaise et de la Somalie italienne, devait passer ensuite par les mains de nombreux intermédiaires avant d'être utilisé dans les cérémonies du culte.

Dans ces passages successifs, l'encens est presque toujours frelaté par l'adjonction de résines d'aspect similaire, falsification d'autant plus tentante qu'elle est difficile à discerner.

Aussi, lorsque le gouvernement italien a accordé à la **Société OLIBANUM** le monopole de l'encens en Somalie italienne, l'Eglise a accueilli avec faveur cette initiative qui permettait, par la suppression des intermédiaires, d'obtenir à un **prix modéré** un encens offrant **toute garantie de pureté.**

L'encens livré par la " **Société Olibanum** " est contrôlé par le **Consortium des Fournitures du Clergé à Rome** depuis l'origine jusqu'à la livraison.

Il est livré dans les **sachets d'origine** de 500 gr. ou 1 kilogr. sous la marque **Vaticanum** qui est la marque de garantie de l'organisme de contrôle.

La Société OLIBANUM est représentée en France par **L'AGENCE FRANCAISE OLIBANUM**, *8, rue de Tournon, PARIS-6e* (Quartier Saint-Sulpice)

qui vend directement au Clergé au prix de { 12 frs le kilo brut *en grains* / 13 frs le kilo brut *en poudre* } pris au magasin.

Frais à la charge de l'acheteur pour livraison à domicile :

Pour		500 gr.	1 kilog.	2 kilog.	3 kilog	5 kilog.	10 kilog.
Paris	Frs.	2 »»	2 »»	2.50	2.50	2.50	3 »»
Province	—	2 »»	4 »»	6 »»	6 »»	7.50	10 »»

Paiement comptant à la commande au Compte Chèques Postaux : Paris 1170.09.

mot devenu abstrait, et par là de lui donner sa véritable valeur. Si le langage ne doit pas être un système de signes algébriques où un mot est censé correspondre à une « idée », mais une puissance d'évocation où le mot suggère, fait « allusion » à une réalité complexe qu'il est impossible d'enserrer dans une définition, c'est sans doute un excellent moyen d'apprendre à lui conserver sa fonction que de voir, par l'histoire des mots étudiés dans les textes où ils sont employés, toutes les métaphores qu'ils impliquent.

Il ne faut apprendre par isolement ni les mots d'une langue donnée, ni cette langue elle même. Les parentages seuls sont éducatifs, parentages d'idées, parentages de forme, parentages de nature : ils étonnent parfois par l'étrangeté apparente du lignage, parfois aussi par l'élimination d'étymologies qu'un certain air de famille n'empêche pas d'être fausses. Ils forment à la pratique de l'exactitude et à la simplification scientifique par la liaison des faits et la coordination rationnelle des notions. Ils sont infiniment précieux pour l'étude du français, qu'envisage avant tout M. Coulomb.

Le texte de son ouvrage se présente sur deux colonnes. Une seule liste alphabétique, les mots français se trouvant mê és aux mots latins, mais imprimés en caractères différents. De nombreux artifices typographiques permettent de se reconnaître facilement à travers les articles, malgré leur aspect un peu compact.

Le plan d'un article est le suivant : le mot central, les mots grecs et latins avec lesquels on peut faire des rapprochements (entre parenthèses), les dérivés et les composés latins et français, avec l'une ou l'autre citation bien choisie qui en précise le sens ou l'emploi.

Par exemple, autour de FOR, se trouvent groupés les mots φάω et φήμι, ensuite les dérivés : *Farinus*, dieu qui déliait la langue de l'enfant ; *infans*, enfant, enfantin, enfant, enfantillage, enfanter, etc. ; fantoche, infanterie, fantassin ; *facundus, facundia*, faconde ; *fabula, fabella*, fabuleux, fable, fablier, etc. ; *fabulor*, bâbler, hâbleur, hâblerie (h = f, par l'intermédiaire de l'espagnol) ; *fama* et ses dérivés, etc. En tout, deux longues colonnes où se trouve rassemblé tout ce qui a un rapport plus ou moins éloigné avec FOR.

Outre les nombreuses citations, accompagnées en général de leur référence, on trouvera ici une foule de détails de mœurs ou d'institutions, des exemples curieux et de nature à frapper la mémoire. Se référant au *Dictionnaire étymologique français* d'Oscar Bloch, l'auteur nous apprend par exemple que « la Bourse » ne s'appelle ainsi que parce qu'à Bruges, sur une place qui réunissait les commerçants et les financiers, se trouvait la demeure ornée de *trois bourses* d'une famille noble nommée *Van der Burse*.

L'élève de l'enseignement secondaire qui s'imposerait, dès la Quatrième, la lecture quotidienne et attentive d'une page de ce vocabulaire, travaillerait de la façon la plus efficace à sa formation générale.

Peut-être l'auteur a-t-il voulu être trop complet. Certains noms propres ou certains mots inemployés, rares ou disparus, semblent n'avoir ici que faire. Son information n'est pas de première main quand il s'agit de termes religieux ; on lit par exemple au mot *cena* (p. 79) : « Cénacle, salle de la *Cène* (repas du Christ avec ses apôtres le Vendredi Saint). » Il paraît confondre les apôtres Matthieu et Matthias, et au mot *talentum* il attribue au second l'évangile du premier ; la distraction est un peu forte ! Simples bavures, d'ailleurs, qui n'enlèvent rien à la valeur de l'ouvrage.

La prochaine édition aiderait à son utilisation pratique par l'addition d'une table des abréviations, pour les noms d'écrivains notamment, que de jeunes élèves ne sauraient deviner, — et, si l'on ose dire, par un « mode d'emploi » un peu plus détaillé ; l'avertissement de la p. 6 est à cet égard très insuffisant.

Ame de Sainte et Grands Cœurs : *Sainte Louise de Marillac*. — Drame mystère, 3 actes en vers, de Léon BASILE. — In-8 de VIII-80 p. — Paris, René Haton.

L'auteur a voulu glorifier l'œuvre de S. Vincent de Paul et de sainte Louise de Marillac et, en même temps, montrer l'attrait exercé par l'âme de la sainte Fondatrice sur les âmes qui l'approchaient : riches et pauvres à son contact sentent la foi et l'amour leur suggérer les plus sublimes renoncements. L'intrigue est fort simple : le fiancé d'une jeune fille noble, atteint d'un mal sans remède, veut, par esprit de pauvreté et d'abnégation chrétiennes, mourir comme un pauvre à l'hôpital ; sa fiancée se consacrera aux pauvres ; d'autres les imiteront. Ces immolations ont pour centre d'inspiration la présence de Louise de Marillac qui, dans les dernières scènes, illuminée intérieurement, chante les gloires futures de son Institut.

Nous ne dissimulerons pas que ce drame-mystère doit être joué avec une distinction et un sentiment parfaits. Il est réservé à de jeunes « actrices » d'élite. Nos pensionnats, d'ailleurs, n'en manquent point.

P. THÔNE. — **L'appel suprême du Sauveur.** *Lectures et méditations sur les raisons de réparer*. Un vol. in-12 de 276 p., 10 f. — **Dans les pas du Sauveur.** *Lectures... sur les moyens de réparer*. 277 p., 10 f. — **Sur le Cœur de notre Sauveur.** *Lectures... sur l'esprit de réparation*. 272 p., 10 f. — **Sauveurs avec le Christ.** *Lectures... sur l'apostolat de la réparation*. 264 p., 10 f. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

Ces quatre ouvrages traitant de la réparation sont des rééditions fort soignées d'ouvrages parus d'abord sous un format plus petit. L'auteur donne sous le nom de *lecture* un exposé doctrinal dont il présente ensuite les points essentiels dans de courts résumés formant autant de *méditations*. Cette méthode, qui consiste à relier l'oraison du matin à la lecture spirituelle de la veille, est recommandée par plus d'un directeur de conscience aux chrétiens, et plus spécialement aux prêtres surchargés de ministère.

Mais ces ouvrages méritent aussi d'avoir une autre catégorie de lecteurs. Pour remédier à la sécheresse abstraite qui est nécessairement celle de quelques exposés, l'auteur a été amené à multiplier les traits, les citations, qui dénotent de vastes lectures et une culture générale très étendue. Nos confrères n'hésiteront donc pas à recommander ces volumes même à des laïcs instruits qui, charmés par l' « humanisme » de l'auteur, seront aisément conduits par lui à des pensées plus graves et plus utiles que celles que suggère la seule littérature.

ANNONCES

Livres d'occasion. M. Le Meur, Libraire, 12, pl. du Théâtre, Dijon, achète au meilleur prix t. les Ouvrages religieux anciens et modernes. Paiement comptant.

LOURDES — VILLA SOULAGNET — 22, Route de Pau, 5 m. Grotte. Maison recom. au Clergé. Prix spéciaux pr groupes. Confort.

POUR VOS CHAISES D'EGLISES adressez-vous à M. Joseph VERRON, chaisier à Neuvy-en-Mauges (Maine-et-Loire). Demandez-lui tarif, photos ou échantillon, références. *Prix en baisse.*

THÉATRE et FÊTES
Etablissemts Joseph LINTANF, Lannion (Côtes-du-Nord). Catalogue illustré avec conseils et plans, 3 fr. voir *Ami du Clergé*, n° du 8 août, page 276.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX
J. BENOIT, Maître Peintre Verrier
27, rue Hermite, NANCY
Déplacement et devis gratuits sur simple demande. Nombreuses Eglises en FRANCE et à l'ETRANGER. Agréé pr les Monuments historiques. *Belles références.*

Fondée en 1830

Registre du Commerce Seine n° 43.793

LA NATIONALE

Entreprise privée régie par la Loi du 17 mars 1905.
Anciennement Compagnie Royale d'Assurances sur la Vie.

Siège Social
2, rue Pillet-Will, 2
PARIS

RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES OU DIFFERÉES aux conditions les plus avantageuses.

Pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite, la RENTE VIAGÈRE est le remède le plus efficace à la cherté de la vie et constitue le plus sûr des placements.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

LOURDES Hôtel Villa Saint-Jean, au Pont Vieux, près Grotte, 3, rue du Paradis, et rue de la Grotte. *Cuisine soignée.* Albert ABADIE. *Prix modérés*

Artério-scléreux

Ayez soin de bien assurer le fonctionnement de l'intestin en prenant au repas du soir ou avant de se coucher UN GRAIN DE VALS, laxatif dépuratif parfait. Il élimine au réveil les toxines de l'organisme et régularise la circulation. 4.50 le fl. de 30 grs.

Si vous désirez équiper vos cloches **électriquement,** une adresse :

SONNERIES ELECTRIQUES DE CLOCHES
BACH - Ing. Constr. - METZ
265 églises sont déjà équipées.
Représentants dans les principales régions.

SAVON A LAVER EXTRA PUR 72 %
LESSIVE POUR BUANDERIES
SAVON EN COPEAUX pour machines à laver

"MOUS'SLAVE"

produit remettant à neuf tous les LAINAGES — DRAPS — noirs ou couleurs.
Est l'auxiliaire précieux des Economes, Lingères et Garde-Robes des Communautés.

"MOUS'SLAVE"

est la Jouvence des vêtements.

Prix et échantillons gratuits sur demande.

SAVONNERIE DU MIROIR
SAINT-BARNABÉ -- MARSEILLE.

VIN DE CHASSAING

TONIQUE et BI-DIGESTIF
CONTRE LES
DIGESTIONS DIFFICILES
1, Quai Aulagnier, ASNIÈRES (Seine) et Pharmacies

VITRAUX D'ART

Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VI°).
Voir *Ami du Clergé*, n° du 11 juillet, page 247.

La plus belle des Charités

« Nous nous appliquerons à ranimer autour de nos institutions religieuses la sainte audace de la Charité. » (Extrait de la lettre des Cardinaux et Archevêques de France à Sa Sainteté PIE XI).

En faisant à vos chers disparus la pieuse aumône d'une fleur artificielle, d'une gerbe, d'une croix ou d'une couronne durables, vous ferez à **soixante mille ouvrières**, la plupart mères de famille, la belle charité de leur pain quotidien.

Le seul chauffage rationnel

des églises, chapelles, salles paroissiales, etc.. etc., par le générateur **à air chaud pulsé :**

AEROCALOR

sans eau ni vapeur. Mise en régime très rapide, répartition parfaite de la température, grande facilité de conduite, économies, aucun risque de gel.

Nombreuses références : Eglises de Solesmes, de Puteaux, Notre-Dame de Trêvoix à Troyes, St-Thomas à Reims, Cathédrale d'Argentan, de Gilley, Chapelle de Bicêtre, etc., etc.

Envoi gratuit de notre documentation.

S.A.C SOCIÉTÉ DES APPAREILS MODERNES de CHAUFFAGE
21 bis, Rue LORD-BYRON -- PARIS (VIII°)

OCERP

DUPLICATEUR SECAM, 48, rue Taitbout, PARIS. Faites des économies en achetant des produits français de qualités. SECAM vous procurera au meilleur prix toutes fournitures pour votre DUPLICATEUR de quelque marque qu'il soit.